

## **Procès-verbal du Conseil Municipal** **du vendredi 24 février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 24 février, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

### Présents :

Lucette SPINHIRNY - Daniel LEROY - Geneviève SCHOFF - Dominique SCHAFFHAUSER – Ludovic CAMPITELLI - Carine NÄGL - Claude KLINGER-ZIND – Marianne GEBEL - Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD – Marie-Jeanne BASSO - Jean-Marc KEMPF – Isabel FREUDENREICH – Frédérique MACQUET - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Benoît FREYBURGER – Pascale CAZAURAN - Adèle HAUMESSER

### Pouvoirs :

Denis ARNDT a donné pouvoir à Lucette SPINHIRNY  
Valérie HAIDAR a donné pouvoir à Daniel LEROY  
Patrice DUSSEL a donné pouvoir à Dominique SCHAFFHAUSER  
Daniel BRUNSTEIN a donné pouvoir à Jean-Marc KEMPF  
Sébastien LABOUREUR a donné pouvoir à Mireille WEISS  
Maria FURLANO a donné pouvoir à Adèle HAUMESSER

### Excusés :

Guy DAESSLE  
Didier SCHERRER

Date de convocation : Vendredi 17 février 2017

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Votants : 27

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Claude KLINGER-ZIND est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 24 février 2017.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2017**

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 2 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 3 février 2017.

### **3. Compte de gestion du budget principal 2016**

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire : des remarques concernant ce qui vient d'être dit ? Oui Madame Haumesser, je vous en prie.

Mme HAUMESSER pour le groupe «Cap sur l'Avenir» : simplement, comme nous ne participons pas aux commissions de finances, que nous n'avons pas voté le budget 2016, nous restons cohérents et ne participons pas au vote de ce point. Il en sera de même pour le 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 10 - 11 - 12 - 13. Voilà.

Monsieur le Maire : bien. Vous permettrez quand même une remarque Madame Haumesser. Malheureusement c'est vous qui allez avoir la remarque puisque le chef de file n'est pas là et j'aurais bien aimé qu'il soit là. Il n'est pas là quand il y a le débat d'orientation budgétaire, il n'est pas là quand on vote le budget alors que c'est le moment de discuter du budget. Je trouve ça un peu triste. Et après, aller dire du mal de l'ensemble du groupe, qu'on dilapide de l'argent, qu'on fait n'importe quoi. Mais quand il faut défendre son point de vue au conseil municipal, il est absent. Alors, je trouve cela déplorable. Voilà la remarque que je voulais faire puisque vous ne participerez pas au vote.

*Adèle HAUMESSER, avec pouvoir de Maria FURLANO, ne participe pas au vote.*

Le conseil municipal, par 25 voix :

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 1 : Extrait du compte de gestion du budget principal 2016*

### **4. Approbation du compte administratif du budget principal 2016**

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire. Il traduit les réalisations, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la collectivité. Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, ainsi que dans le résultat dégagé, qui permet de financer les investissements futurs.

#### **I. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **A. EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES**

Les dépenses réelles ont augmenté sensiblement de 2,39%, soit + 110.923 €, avec principalement :

- les atténuations de produits composées des pénalités pour les logements sociaux et du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales d'une part,
- et les dépenses du personnel d'autre part.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>011-Frais généraux</b>	1 191 053,31 €	1 196 410,42 €	5 357,11 €	0,45%
<b>60 Achats et variations de stocks</b>	400 120,86 €	413 980,84 €	13 859,98 €	3,46%
<b>61 Services extérieurs</b>	514 771,42 €	513 835,15 €	-936,27 €	-0,18%
<b>62 Autres services extérieurs</b>	248 659,03 €	238 173,43 €	-10 485,60 €	-4,22%
<b>63 Impôts et taxes</b>	27 502,00 €	30 421,00 €	2 919,00 €	10,61%
<b>012-Charges de personnel</b>	2 437 874,65 €	2 506 362,09 €	68 487,44 €	2,81%
<b>65-Autres charges de gestion</b>	974 986,94 €	963 632,48 €	-11 354,46 €	-1,16%
<b>66-Charges financières</b>	483,52 €	394,52 €	-89,00 €	-18,41%
<b>67-Charges exceptionnelles</b>	28 541,80 €	4 796,73 €	-23 745,07 €	-83,19%
<b>014 Atténuations de produits</b>	0,00 €	72 267,21 €	72 267,21 €	100,00%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>4 632 940,22 €</b>	<b>4 743 863,45 €</b>	<b>110 923,23 €</b>	<b>2,39%</b>
<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>042 Opération d'ordre</b>	251 379,34 €	195 602,43 €	-55 776,91 €	-22,19%
<b>TOTAL</b>	<b>4 884 319,56 €</b>	<b>4 939 465,88 €</b>	<b>55 146,32 €</b>	<b>1,13%</b>

## 1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (figurant au chapitre globalisé 011), sont affectées au fonctionnement quotidien des services centraux et des équipements publics gérés en régie ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés.

Ce chapitre couvre également la location et l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, la formation, les impôts et taxes payés.

Les charges à caractère général ont été stabilisées entre 2015 et 2016 et enregistrent une légère évolution de +0,45% (+ 5.357 €), soit en dessous de l'augmentation prévue de 5% au Budget primitif de 2016.

Globalement, les dépenses ont été contenues et ont respectées les budgets prévus. On peut noter que les dépenses ont été moins élevées que prévues en ce qui concerne les bois et forêts, les frais d'avocats et d'annonces.

## 2. Les charges de personnel

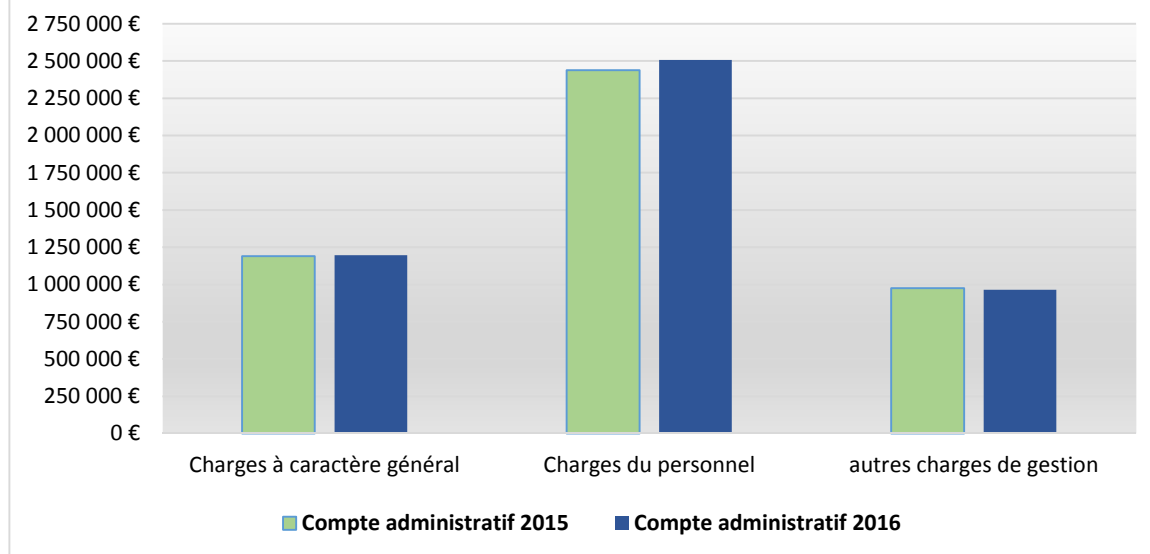
Les dépenses de personnel ont augmenté de 2,81%. Cette augmentation correspond à 68 487 € pour une dépense globale de 2.506.362 € qui a été générée par :

- L'augmentation prévue des cotisations patronales de retraites;
- Les recrutements annoncés dans le budget primitif, à savoir deux agents en contrat aidé, le premier pour le service des espaces verts en remplacement d'un départ et une autre personne pour la propreté urbaine, ainsi qu'un jardinier et les recenseurs,
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) traduisant l'évolution de carrières des agents.

L'augmentation attendue était plus élevée puisque le budget primitif prévoyait une dépense de 2.630.000 €. La gestion des non-remplacements et, de ce fait, la limitation du recours aux services extérieurs a permis de réaliser quelques économies.

En revanche, le renouvellement des contrats d'assurances du personnel, qui ont déjà pris fin par rupture de contrat, ont provoqué une augmentation de l'ordre de 10.000 €.

## Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2015 et 2016



### **3. Autres charges de gestion courante**

Les charges de gestion courante connaissent une diminution de 1.16% (- 11 354 €). Outre les subventions au CCAS et aux PEP Alsace pour le service périscolaire (187.151 €) et le multi-accueil (259 841 €), ce poste intègre également les cotisations aux Syndicats et établissements publics (267 089 €), les indemnités des élus et les créances irrécouvrables.

### **4. Atténuations de produits**

Il s'agit du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (52 889 €) et de la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (19 378 €).

### **5. Charges exceptionnelles**

La baisse significative de ce chapitre est due à la présence en 2015 de l'annulation du titre de recettes pour un montant de 18 123 € dans le cadre du contentieux Straub.

## **B. EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES**

Les recettes réelles tendent à stagner entre 2015 et 2016 avec une légère diminution de 20.474 € soit -0,33% alors même que la DGF continue de baisser.

### **1. Atténuations de charges**

Ce chapitre enregistre le remboursement des assurances pour les risques statutaires des maladies des agents territoriaux. Si les conditions de remboursement n'ont pas été modifiées, on constate une baisse des jours – maladies remboursés.

### **2. Produits des services**

L'évolution des produits du domaine s'établit à 4.86% (+ 5 903 €) malgré la diminution de la vente de bois de 20 000 €.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>Variation</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>013-Atténuations de charges</b>	56 685,39 €	40 098,84 €	-16 586,55 €	-29,26%
<b>70-Produits des services</b>	121 458,21 €	127 361,70 €	5 903,49 €	4,86%
<b>73-Impôts et taxes</b>	4 575 924,21 €	4 725 860,51 €	149 936,30 €	3,28%
<b>Attribution de compensation + DSC</b>	1 344 433,00 €	1 324 244,00 €	-20 189,00 €	-1,50%
<b>74-Dotations, subventions</b>	1 154 059,16 €	1 021 753,93 €	-132 305,23 €	-11,46%
<b>75-Autres produits</b>	191 025,74 €	160 260,14 €	-30 765,60 €	-16,11%
<b>76-Produits financiers</b>	7 591,06 €	65,95 €	-7 525,11 €	-99,13%
<b>77-Produits exceptionnels</b>	10 938,52 €	21 806,99 €	10 868,47 €	99,36%
<b>Recettes réelles</b>	<b>6 117 682,29 €</b>	<b>6 097 208,06 €</b>	<b>-20 474,23 €</b>	<b>-0,33%</b>
<b>042-Opération d'ordre</b>	67 988,86 €	61 314,75 €	-6 674,11 €	-9,82%
<b>TOTAL</b>	<b>6 185 671,15 €</b>	<b>6 158 522,81 €</b>	<b>-27 148,34 €</b>	<b>-0,44%</b>

### **3. Impôts et taxes**

Aux bases d'imposition s'appliquent des taux fixés chaque année par le conseil municipal en fonction du produit attendu de la fiscalité directe locale.

Ces taux ont été majorés de 3% en 2016, après 5 ans de stabilité fiscale.

Les produits de ces taxes ont été en 2016 de :

- 1.383.604 € pour la taxe d'habitation (+32.488 €)
- 1.476.052 € pour la taxe foncière bâtie (+60.792 €)
- 111.908 € pour la taxe foncière non-bâtie (+7.038 €)

Soit au total une augmentation de 100.318 €.

Le produit des taxes indirectes et autres impôts est de 404 166 €, en légère augmentation de +2.62% (+10.558€). Il comprend, entre autres, la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 195 515 € (en augmentation de 11 538 €), les droits de place pour 8 885 € avec le marché nocturne, la taxe sur les pylônes (22 528 €), et la taxe sur la publicité extérieure.

### **4. Dotations et participations**

La baisse globale de 11,46% (132 306 €) est engendrée principalement par la diminution de la dotation forfaitaire nette de 132 903 €. Les compensations de l'Etat au titre des exonérations en matière d'impôts directs ont diminué de 14 202 €.

Les autres participations se composaient principalement de :

- le versement des aides pour les contrats aidés qui a augmenté de 11 251 €,
- la participation de 173 392 € versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du multi-accueil et du service périscolaire en diminution de 3 390 €.

## 5. Autres produits

Les autres produits de gestion sont en diminution de 16.11% (-30 765 €) et sont constitués des loyers des immeubles (125 586 €), des affermages et concessions (9 542 €) et des autres locations. La variation provient de la modification des imputations comptables avec les produits du domaine.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. LES PRINCIPALES DEPENSES

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chapitres	CA 2015	CA 2016	Variation	Pourcentage
16-Remboursement emprunts	4 620,47 €	4 633,47 €	13,00 €	0,28%
10-TLE		65 886,00 €	NS	
20-Immobilisations incorporelles	81 635,17 €	111 541,26 €	29 906,09 €	36,63%
21-Immobilisations corporelles	773 054,88 €	784 544,54 €	11 489,66 €	1,49%
23-travaux en cours	1 150 517,12 €	960 396,66 €	-190 120,46 €	-16,52%
45 - Opérations comptes tiers	301 224,59 €	171 103,71 €	-130 120,88 €	-43,20%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>2 311 052,23 €</b>	<b>2 098 105,64 €</b>	<b>-212 946,59 €</b>	<b>-9,21%</b>
040-Opérations d'ordre	67 988,86 €	61 314,75 €	-6 674,11 €	-9,82%
041-Opérations d'ordre	1,00 €	408 047,89 €	NS	
<b>TOTAL</b>	<b>2 379 042,09 €</b>	<b>2 567 468,28 €</b>	<b>188 426,19 €</b>	<b>7,92%</b>

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 027 000 €. Les principaux chantiers ont été notamment les suivants :

- Aménagement de la salle du conseil, des archives et construction des toilettes publiques 576 659 €
- Fin des travaux de La Forge 128 573 €
- Acquisitions foncières 282 813 €
- Matériel informatique et équipement de la salle du conseil municipal 122 625 €
- Diverses études 103 921 €
- Travaux dans les cimetières 52 745 €
- Travaux dans les écoles 64 817 €
- Travaux divers bâtiments communaux 45 315 €
- Divers mobilier 26 125 €
- Véhicule sapeurs-pompiers 21 793 €
- Travaux sous co-maîtrise d'ouvrage pour la sécurisation de la traversée de La Forge 171 103,71 €

## 2. LES PRINCIPALES RECETTES

### 1. Les dotations

Le FCTVA a pour vocation de compenser la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à 16,404% du montant de la dépense et est versé avec un décalage d'un an. Wintzenheim a ainsi perçu en 2016 le remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses de 2015. Il s'établit à 216.361 €.

La Taxe d'Aménagement a accusé une augmentation significative, montrant une reprise de la construction, passant de 81 746 € en 2015 à 160 849 € de recettes en 2016.

## 2. Les subventions d'équipement

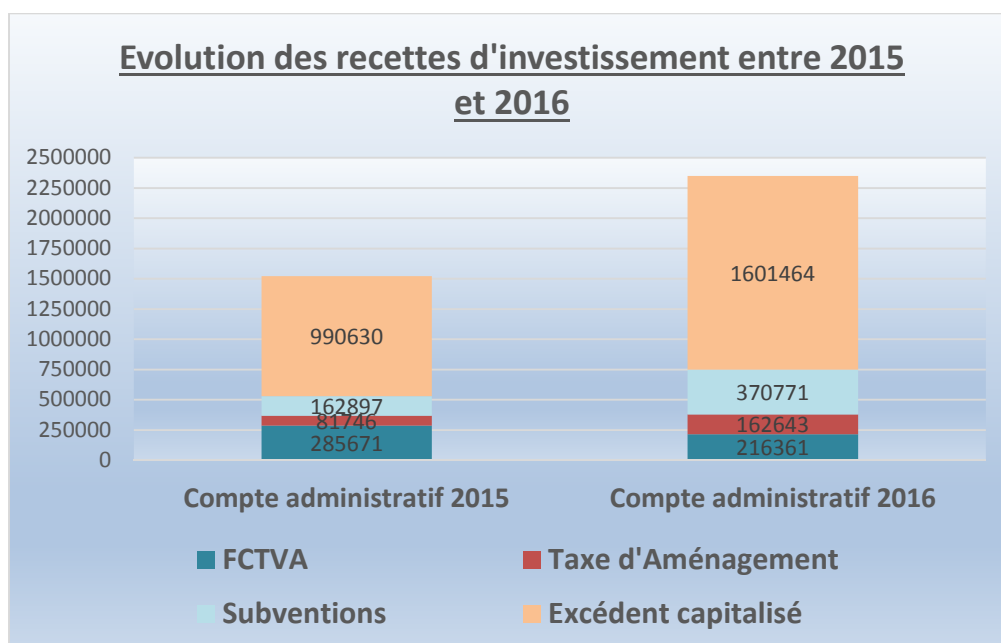
Wintzenheim a bénéficié en 2016 du versement de subventions pour un montant de 370 771 €. Ces subventions ont été versées par :

- Colmar Agglomération : 273 339 € pour les travaux à La Forge
- Amendes de police : 46 995 € pour les travaux à La Forge
- Enveloppe sénatoriale : 25 000 € pour les travaux à La Forge
- Vialis : 14 797 € pour l'extension du réseau de gaz rue Ste Odile
- Syndicat d'électricité : 10 640 € pour la redevance R2

## 3. L'excédent capitalisé

Les réserves inscrites au compte 1068 pour 1 601 464.18 € représentent la part du résultat 2015 excédentaire de la section de fonctionnement, qui a été affectée par le conseil municipal au financement de la section d'investissement lors du vote du budget primitif 2016.

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitres	CA 2015	CA 2016	Variation	Pourcentage
<b>10-Dotations</b>	1 358 148,81 €	1 980 468,91 €	622 320,10 €	45,82%
<b>13-Subventions</b>	162 897,10 €	370 771,13 €	207 874,03 €	127,61%
<b>16-Emprunts et dettes assimilées</b>	640,00 €	60,00 €	-580,00 €	-90,63%
<b>458 - Opérations comptes tiers</b>	301 224,59 €	171 103,71 €	-130 120,88 €	-43,20%
<b>27-Autres Immob,financières</b>		165,00 €	165,00 €	100,00%
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 822 910,50 €</b>	<b>2 522 568,75 €</b>	<b>699 658,25 €</b>	<b>38,38%</b>
<b>040-Opérations d'ordre</b>	251 379,34 €	195 602,43 €	-55 776,91 €	-22,19%
<b>041-Opérations d'ordre</b>	1,00 €	484 825,92 €	NS	
<b>TOTAL</b>	<b>2 074 290,84 €</b>	<b>3 202 997,10 €</b>	<b>1 128 706,26 €</b>	<b>54,41%</b>



### III. LES INDICATEURS DE GESTION

**Les recettes réelles de fonctionnement** ont connu une légère baisse (-20.474 €) en 2016 par rapport aux recettes de 2015 et ce malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) d'environ 132 900 €.

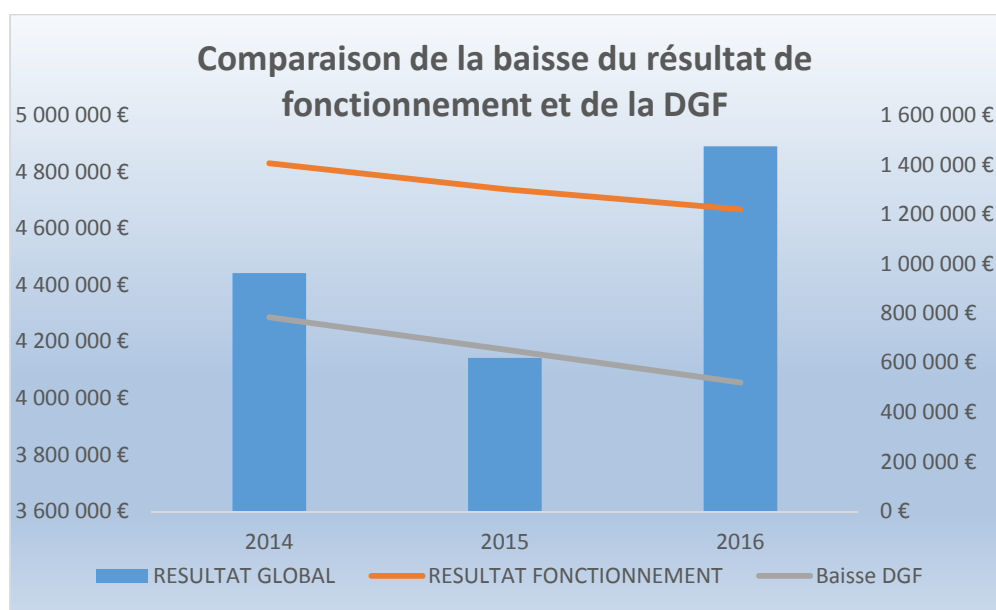
Les dépenses réelles de fonctionnement ont quant à elles enregistré une progression de +2,39% (masse salariale incluse).

La conjonction de ces éléments permet le maintien des indicateurs financiers tels que l'épargne nette.

**L'épargne nette** mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...).

Le niveau d'épargne nette et le taux d'épargne nette sont restés à des niveaux relativement importants depuis 2014. L'épargne nette est de l'ordre de 1 345.400 € pour 2016, soit 22% des dépenses réelles de fonctionnement, alors que les collectivités de 5.000 à 10.000 habitants se situent entre 10% et 16%.

Le résultat global de l'exercice 2016 s'établit à 4 890 219.82 €, montant résultant d'un résultat de fonctionnement de 1 219 056.93 € et d'un besoin de financement de la section d'investissement de 471 281.07 €.



**M. KLINGER-ZIND** : vous avez un diagramme qui montre la comparaison de la baisse du résultat de fonctionnement par rapport à la DGF. Vous voyez la courbe du bas et la baisse de la DGF, et vous voyez que le résultat de fonctionnement suit forcément cette courbe. Un peu moins pentue peut être, on a réussi peut-être un tout petit peu à freiner cette pente, mais c'est mathématique, la baisse de la DGF conduit forcément à la baisse du résultat de fonctionnement.

**Monsieur le Maire** : c'est important de s'arrêter là-dessus, on termine avec à peu près 1 million 219. Si on rajouterait ces 300 et quelques milles euros, ça veut dire qu'on pourrait terminer notre exercice avec 1 million et demi. Quand j'entends au débat d'orientation budgétaire que nous sommes en train de baisser le résultat de fonctionnement ! il faut regarder les chiffres comme ils sont. Il faut dire que nous perdons 300 000 euros de la DGF. Forcément cela a un impact sur le résultat de fonctionnement.



M. KLINGER-ZIND : ensuite vous avez un autre graphique qui vous présente l'épargne nette globale. C'est une rigueur de gestion qui nous a permis de maintenir un bon niveau d'épargne, malgré les baisses de dotation dont on vient de parler. En regardant la courbe en 2008, 2009, 2010, vous voyez qu'on est finalement même un petit peu inférieur à 2016 ; ce qui veut bien dire que ces dernières années ont été très bonnes mine de rien, et on a réussi à ne pas trop dépenser par rapport à nos recettes concernant le fonctionnement. Et dans ce laps de temps de 2008 à 2016 on a eu 22 millions d'autofinancement des investissements, sans emprunt. Sur toute cette période, on n'a pas eu besoin d'emprunter, grâce à notre niveau d'épargne qui a permis d'autofinancer le programme d'investissement. Le taux d'épargne des collectivités de 5000 à 10 000 habitants se situe entre 10 et 16 %, alors que nous sommes à 22 %.

Monsieur le Maire : c'est important de le souligner, ça veut dire qu'on peut quand voir l'avenir sereinement, sans faire je dirai des folies, mais en tous les cas je pense que par rapport à d'autres collectivités, nous sommes quand même bien placés. Et je reviens sur le tableau qui est présenté là. En 2008 on avait 1 million 159 552, la plus grosse année était 2013 avec 1 million 813 000, mais on est encore aujourd'hui à 1 million 345 000 au-dessus de 2008. On ne peut pas dire que notre épargne baisse considérablement. J'ai l'impression que les chiffres ne sont pas toujours bien analysés, c'est pour cela que l'on fait des tableaux. Les tableaux, c'est toujours parlant. On les en face de soi, on voit. Dorénavant le budget sera présenté avec des tableaux. Je ne suis pas persuadé qu'on ne sera pas dénigré pour autant, mais ceci dit, ça a au moins le mérite d'être clair.

M. KLINGER-ZIND : sur les dépenses, il y a eu une très très forte maîtrise.

Monsieur le Maire : et là aussi il faut souligner l'investissement des chefs de service, je crois que c'est important. Il y a une nouvelle politique qui a été menée avec les chefs de service. Ils sont responsables de leur enveloppe, ils doivent la gérer et elle est suivie mensuellement. Et là il n'y a pas de dérapage. C'est important de responsabiliser les chefs de service et l'ensemble du personnel.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 février 2017,

*Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.*

Le conseil municipal, par 24 voix pour :

*(Monsieur le Maire ne participe au vote et sort de la salle du conseil municipal) :*

- Approuve le compte administratif du budget principal de 2016,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : *Extrait du compte administratif du budget principal 2016*

## **5. Bilan foncier 2016**

Rapporteur : Benoît FREYBURGER

Le législateur a imposé que «*le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal et soit annexé au compte administratif de la Commune*».

Le bilan de l'année 2016 sera ainsi annexé au compte administratif.

Les acquisitions et l'échange avaient pour objet :

- La régularisation de la constitution d'un chemin rural,
- L'élargissement du chemin du Herrenpfad en application d'un emplacement réservé prévu au PLU,
- L'acquisition des terrains pour le pôle sportif d'arts martiaux.

	Date de l'acte	Référence Cadastre	Superficie en are(s)	Adresse du bien	Nom du Vendeur/Acheteur	Prix
<b>Acquisition</b>	12/01/2016	Section 47 N° 83/78 - 110/78	0,44	lieu dit Obersoedlen	SCHAFFAR Jean-Louis et Gérard/Commune	1 €
<b>Acquisition</b>	15/01/2016	Section 47 N° 27	2,25	lieu dit Obersoedlen	GFA STENTZ Aimé/Commune	1 €
<b>Echange</b>	21/01/2016	Section 47 n°109/78 - 93/27 - 94/27 - 95/78 contre Section 47 N°104 - 106	1,54  1,17	lieu dit Obersoedlen	Commune/ZIND- HUMBRECHT	ECHANGE
<b>Acquisition</b>	17/03/2016	Section 33 N° 674/64 Section 33 N° 675/64	9,91 9,59	Kleinfeld (Rue Sainte- Odile)	SCHOEPFER/Commune	195 000 €
<b>Acquisition</b>	28/09/2016	Section 14 N° 478/4 Section 14 N° 479/4	0,2 0,22	Chemin du Herrenpfad	Cts BURGER/Commune	7 000 €

Monsieur le Maire : je voudrais simplement reparler du terrain Schoepfer. J'ai vu dans la presse qu'on avait acheté le terrain 500 000 euros et que le pôle sportif allait coûter 6 millions. Vous avez maintenant sous les yeux le prix du terrain qui a été acheté 195 000 euros. Ça a été dit depuis longtemps, le prix n'a pas changé.

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal prend acte de ce bilan foncier qui sera ainsi annexé au compte administratif 2016.

## **6. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 AU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Après adoption du compte administratif communal et du compte de gestion de l'année 2016, il appartient au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats sur la base de la proposition ci-après :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	9 367 851.16	10 166 153.96	19 534 005.14
	Titres de recettes émis*	B	3 202 997.10	6 158 522.81	9 361 519.91
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	9 367 851.16	10 166 153.96	19 534 005.14
	Mandats émis*	F	2 567 468.28	4 939 465.88	7 506 934.16
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit		635 528.82	1 219 056.93	1 854 585.75
RESULTAT 2015 REPORTE	Excédent Déficit		1 189 783.18	4 142 443.96	2 952 660.78
RESULTAT CUMULE 31/12/2016 avant RAR	Excédent Déficit		554 254.36	5 361 500.89	4 807 246.53
RESTES A REALISER	Recettes Dépenses		230 850.00 147 876.71		82 973.29
BESOIN DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit		471 281.07	5 361 500.89	4 890 219.82

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 février 2017,

*Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Adoption du budget principal 2017 de la commune de Wintzenheim**

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Le budget primitif 2017 a été élaboré en cohérence avec les orientations budgétaires débattues lors de la séance du conseil municipal du 3 février 2017. Les principaux éléments sont les suivants :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations nouvelles</b>	11 041 380.82 €	6 151 161.00 €	7 334 213.82 €	7.805 494.89 €	18 375 594.64 €	13 956 655.89 €
<b>RAR 2016</b>			147 876.71 €	230 850.00 €	147 876.71 €	230 850.00 €
<b>Résultat reporté</b>		4 890 219.82 €	554 254.36 €		554 254.36 €	4 890 219.82 €
<b>Total</b>	11 041 380.82 €	11 041 380.82 €	8 036 344.89 €	8 036 344.89 €	19 077 725.71 €	19 077 725.71 €

Rappel du budget primitif 2016 :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles	10 166 153.96 €	6 023 710.00 €	6 591 330.96 €	8 192 795.14 €	16 757 484.92 €	14 216 505.14 €
Restes à réaliser 2015			1 155 537.84 €	743 856.84 €	1 155 537.84 €	743 856.84 €
Résultat reporté		4 142 443.96 €	1 189 783.18 €		1 189 783.18 €	4 142 443.96 €
<b>Total</b>	<b>10 166 153.96 €</b>	<b>10 166 153.96 €</b>	<b>8 936 651.98 €</b>	<b>8 936 651.98 €</b>	<b>19 102 805.94 €</b>	<b>19 102 805.94 €</b>

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles sont évaluées à 5 508 167 €.

DEPENSES				
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitres	BP 2016	BP 2017	Variation	Pourcentage
<b>011-Frais généraux</b>	1 320 400,00 €	1 338 067,00 €	17 667,00 €	1,34%
60 Achats et variations de stocks	418 855,28 €	455 591,00 €	36 735,72 €	8,77%
61 Services extérieurs	538 943,83 €	563 363,00 €	24 419,17 €	4,53%
62 Autres services extérieurs	333 700,89 €	287 263,00 €	-46 437,89 €	-13,92%
63 Impôts et taxes	28 900,00 €	31 850,00 €	2 950,00 €	10,21%
<b>012-Charges de personnel</b>	2 630 000,00 €	2 714 000,00 €	84 000,00 €	3,19%
<b>014- Atténuations de produits</b>	80 000,00 €	25 000,00 €	-55 000,00 €	-68,75%
<b>65-Autres charges de gestion</b>	1 010 000,00 €	1 027 100,00 €	17 100,00 €	1,69%
<b>66-Charges financières</b>	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>67-Charges exceptionnelles</b>	30 000,00 €	20 000,00 €	-10 000,00 €	-33,33%
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	350 000,00 €	380 000,00 €	30 000,00 €	8,57%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>5 424 400,00 €</b>	<b>5 508 167,00 €</b>	<b>83 767,00 €</b>	<b>1,54%</b>
<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	4 486 753,96 €	5 283 213,82 €	796 459,86 €	17,75%
<b>042-Opération d'ordre</b>	255 000,00 €	250 000,00 €	-5 000,00 €	-1,96%
<b>TOTAL</b>	<b>10 166 153,96 €</b>	<b>11 041 380,82 €</b>	<b>875 226,86 €</b>	<b>8,6%</b>

#### 1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses du chapitre 011 augmenteraient de +17 667 €, soit +1.34%. Elles regroupent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : les frais de chauffage, d'électricité, de carburant..., l'entretien des bâtiments communaux et celui de la voirie, le fonctionnement des services à la population ainsi que toutes actions et manifestations.

Les dépenses des services sont envisagées avec une faible augmentation à 1 306 217 € (hors taxes foncières d'un montant de 31 850 €). Cette prévision suppose la continuation d'un suivi strict des réalisations et des consommations.

## 2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses du personnel étaient estimées à 2.630.000 € dans le budget primitif 2016. Il est proposé d'inscrire 2.714.000 € dans le Budget primitif 2017 soit + 3,2% (+84.000 €) afin de prendre en compte :

- les augmentations des charges patronales et salariales avec les surcoûts liés à l'URSSAF, l'IRCANTEC et la CNRACL et la revalorisation du SMIC soit 67.000 €,
- le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) traduisant la carrière de l'agent,

Aucun recrutement n'est prévu et les heures supplémentaires seront dorénavant prioritairement récupérées.

L'estimation des dépenses à 2.714.000 € prend également en compte l'impact éventuel de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) comprenant le « transfert Primes-Points » et la revalorisation des rémunérations des agents publics.

Les charges du personnel seraient alors de l'ordre de 339 € /habitant alors que la moyenne de la strate était de 532 € / habitant (*Données 2014 – Finances Publiques*).

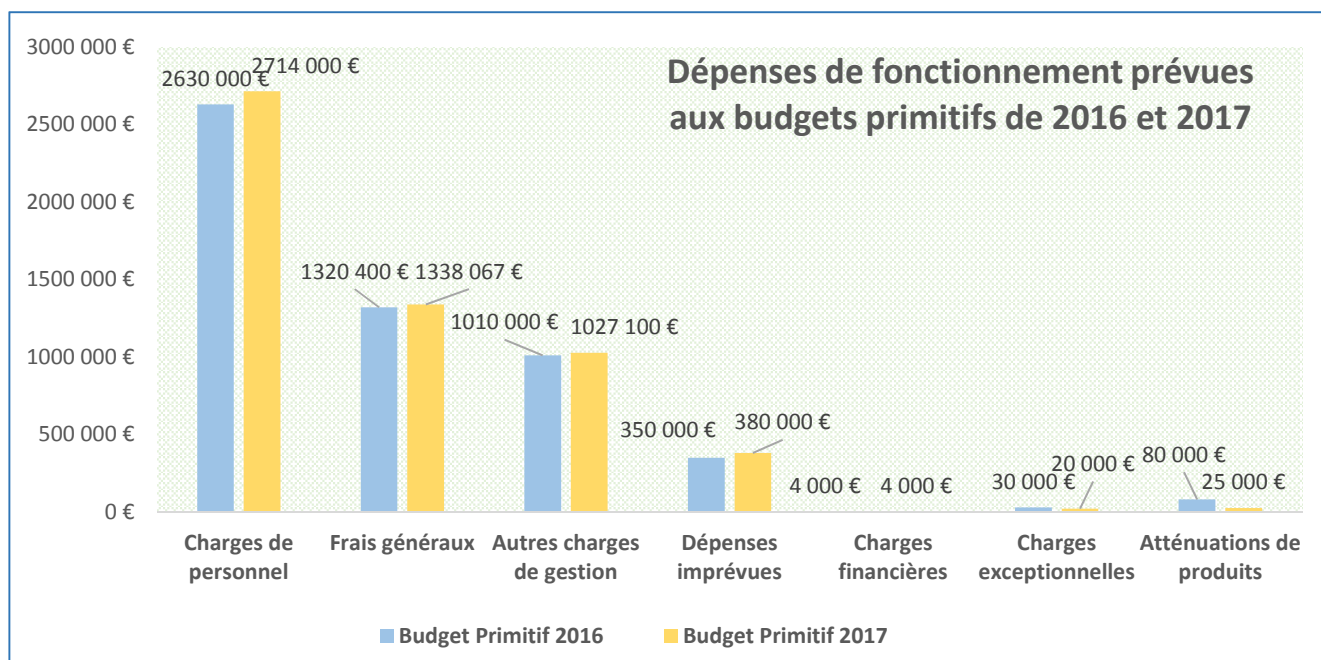
## 3. Atténuations des produits (chapitre 014)

La somme de 25.000 € correspond à une évaluation du prélèvement du Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC).

## 4. Autres charges de gestion (chapitre 65)

Le chapitre 65 a été estimé à 1 027 100 € comprenant principalement :

- La participation aux organismes de regroupement est estimée à 285 100 €
- Les contributions au titre des Délégations de Services Publics : La subvention pour la crèche est de 256.508 € pour 2017 et celle du service périscolaire s'élève à 190 894 € (ainsi que 12.300€ et 3.300 € en subventions d'équipement) soit pour l'année 2017,
- Les indemnités des élus pour 130 600 €,
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations représenteraient un budget de 62.000 € La subvention versée au CCAS est identique à celle de 2016 soit 45 000 €
- La subvention pour les Œuvres Sociales est de 9.200 € comprenant les médailles remis aux agents.



## B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 6 081 161 €.

Les recettes de fonctionnement participent au financement des dépenses de gestion courante de la commune. Elles sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat, des participations des autres partenaires financeurs.

RECETTES				
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chapitres	BP 2016	BP 2017	Variation	Pourcentage
013-Atténuations de charges	30 000,00 €	25 000,00 €	-5 000,00 €	-16,67%
70-Produits des services	120 410,00 €	151 660,00 €	31 250,00 €	25,95%
73-Impôts et taxes	4 588 700,00 €	4 819 442,00 €	230 742,00 €	5,03%
Attribution de compensation + DSC	1 319 000,00 €	1 324 200,00 €	5 200,00 €	0,39%
74-Dotations, subventions	1 008 500,00 €	914 909,00 €	-93 591,00 €	-9,28%
75-Autres produits	193 000,00 €	159 650,00 €	-33 350,00 €	-17,28%
76-Produits financiers	3 100,00 €	500,00 €	-2 600,00 €	-83,87%
77-Produits exceptionnels	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Recettes réelles</b>	<b>5 953 710,00 €</b>	<b>6 081 161,00 €</b>	<b>127 451,00 €</b>	<b>2,14%</b>
002-Résultat reporté	4 142 443,96 €	4 890 219,82 €	747 775,86 €	18,05%
042 Immobilisations corporelles	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>10 096 153,96 €</b>	<b>11 041 380,82 €</b>	<b>945 226,86 €</b>	<b>9,3%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 augmenteraient de 2.14% par rapport au budget primitif 2016, soit 127 451 €.

### 1. Les concours financiers de l'Etat

Ce poste est envisagé avec une baisse, passant de 1 008 500€ à environ 914 909€, soit – 93 591 € (-9.28%).

La principale diminution concernerait la DGF impactée par la contribution au redressement des comptes publics dont le montant en 2017 est estimé à 561 059 €.

La subvention de la Caisse d'Allocation Familiales est stable est passerait de 198.017 € en 2016 à 197.241 € en 2017.

Les allocations versées par l'Etat afin de compenser les pertes de produit fiscal résultant de mesures nationales ayant conduit à des réductions de base d'imposition devraient diminuer en 2017 d'environ 20 000€.

### 2. Le produit fiscal

La baisse continue des dotations de l'Etat créant une diminution constante des recettes et l'augmentation des dépenses contraintes par des décisions extra-communales accentue l'effet – ciseaux.

Depuis 2014, les collectivités locales participent à l'effort visant à réduire le déficit public, notamment via la Contribution au redressement des finances publiques qui vient minorer les concours financiers versés par l'Etat.

- Entre 2014 et 2017, la commune aura perdu 321.000 € au titre de la Dotation Forfaitaire Nette soit un rythme annuel de diminution de l'ordre de **107 000 €**.
- Les dépenses de fonctionnement non-maîtrisables : fluides, charges patronales, revalorisation des salaires dans le cadre de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », contrats de maintenance des bâtiments, ... soit une dépense de l'ordre de **90.000 €** par an,
- L'instruction des permis de construire pris en charge par Colmar Agglomération (à la place de la DDT) : **14.000 €** à minima par an.

Il faut également prendre en compte les dépenses d'investissement contraintes, à savoir les subventions d'équipement pour la construction des logements sociaux de **320.000 €**.

Il est impossible de combler le déficit des recettes de l'Etat et l'augmentation des dépenses non-maîtrisables, surtout en prenant en considération que ce processus va continuer dans les années à venir.

L'écart entre les dépenses, les recettes non perçues et les recettes est de l'ordre de 200.000 € par an, de 520.000 € pour 2017, et devra être comblé principalement par une recherche d'économie et par « l'épargne » que réalise la commune, mais aussi par une mise à contribution de la population en 2017.

Aussi, compte tenu des baisses programmées des dotations et afin d'assurer l'équilibre du budget pour l'année 2017, il est nécessaire de relever les taux de fiscalité directe locale de 3% :

	Taux en 2015	Taux en 2016	Taux 2017	Evolution %
Taxe d'habitation	13.05 %	13.44 %	13.84 %	+ 3 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.89 %	16.37 %	16.86 %	+ 3 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49.08 %	50.55 %	52.07 %	+ 3 %

Le produit des taxes directes pour 2017 devrait s'élever à 3 072 531 € en augmentation de 100 967€ par rapport à 2016.

### **3. Les dotations reçues de Colmar Agglomération**

Elles sont constituées de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire et s'élèveraient à :

- 1 183 200 € pour l'attribution de compensation,
- 141 000 € pour la dotation de solidarité communautaire.

### **4. Les taxes parafiscales**

Les droits de mutation sont estimés à 196 000 € en raison de la forte dynamique des mutations foncières sur la commune. Les autres taxes varient en fonction des indices contractuels.

### **5. Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine**

Ce sont essentiellement les produits d'exploitations qui augmenteraient de 31 000 € avec principalement la vente de bois. L'augmentation du poste « Redevance d'occupation du domaine public communal » correspond à une modification des imputations comptables la contrepartie se trouvera en diminution dans les « Autres produits de gestion ».

### **6. Les produits financiers**

Il s'agit des intérêts des parts sociales détenues par la commune auprès du Crédit Agricole.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 7.161 590 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chapitres	BP 2016	BP 2017	Variation	Pourcentage
10-Dotations	10 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	200,00%
16-Remboursement emprunts	5 800,00 €	500,00 €	-5 300,00 €	-91,38%
20-Immobilisations incorporelles	460 000,00 €	515 058,00 €	55 058,00 €	11,97%
21-Immobilisations corporelles	2 000 030,96 €	1 302 755,82 €	-697 275,14 €	-34,86%
23-travaux en cours	3 175 000,00 €	4 830 000,00 €	1 655 000,00 €	52,13%
27-Autres immobilisations	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
45 Opérations cptes tiers	619 000,00 €	100 000,00 €	-519 000,00 €	-83,84%
Restes à réaliser	1 155 537,84 €	147 876,71 €	-1 007 661,13 €	-87,20%
020 - Dépenses imprévues		234 400,00 €		
<b>Dépenses réelles</b>	<b>7 426 368,80 €</b>	<b>7 161 590,53 €</b>	<b>-264 778,27 €</b>	<b>-3,57%</b>
040-Opérations d'ordre	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00%
041-Opérations d'ordre	250 500,00 €	250 500,00 €	0,00 €	0,00%
001-Résultat reporté	1 189 783,18 €	554 254,36 €	-635 528,82 €	-53,42%
<b>TOTAL</b>	<b>8 936 651,98 €</b>	<b>8 036 344,89 €</b>	<b>-900 307,09 €</b>	<b>-10,0%</b>

L'investissement comprendrait principalement les dépenses suivantes :

➤ En voirie		1 230 000 €
• Marché à bons de commande– voirie		
Chemins ruraux	120 000 €	
• Rue de Lattre	300 000 €	
• Chemin du Herrenpfad	110 000 €	
• Aménagement Parc Herzog	500 000 €	
• Aménagement Bords de rives	100 000 €	
• Co-maîtrise d'ouvrage Lotissement Flachsland		
- Colmar Agglomération	100 000 €	
➤ Bâtiments		3 948 400 €
• Aménagement d'un Pôle sportif (AP/CP)	3 000 000 €	
• Cantine de Logelbach (AP/CP)	100 000 €	
• Bâtiment 9, rue Clemenceau (pôle médical) (AP/CP)	600 000 €	
• Chapelle Herzog (AP/CP)	100 000 €	
• Travaux climatisation Arthuss	60 000 €	
• Travaux mairie et mairie annexe	80 000 €	
• Travaux écoles	8 400 €	
➤ Acquisitions foncières		470 000 €
➤ Sécurité		103 000 €
• Installation vidéosurveillance Wintzenheim centre	50 000 €	
• Sécurisation des écoles	33 000 €	



• Véhicule police municipale	20 000 €	
➤ Aménagements-Etudes-Mobilier-Informatique-Divers		501 200 €
• Subvention construction de logements sociaux	320 000 €	
• Subvention enfouissement de réseaux	30 000 €	
• Acquisitions de matériel informatique et audiovisuel	34 700 €	
• Travaux cimetières Wintzenheim	56 000 €	
- Extension columbariums	30 000 €	
- Allées des cimetières	26 000 €	
• Illuminations de Noël	15 000 €	
• Panneau lumineux	15 000 €	
• Mobilier entrée Ouest	18 000 €	
• Podium Halle des Fêtes	12 500 €	
➤ Matériel et Outillage – Espaces Verts et Voirie		185 449 €
• Camion	160 000 €	
• Broyeur multi-végétaux	21 252 €	
• Tondeuse + souffleur	2 277 €	
• Taille haies électrique	1 920 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>6 438 049 €</b>

## B. LES RECETTES INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 2 252 631 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES				
Chapitres	BP 2016	BP 2017	Variation	Pourcentage
024-Produits des cessions	425 000,00 €	550 000,00 €	125 000,00 €	29,41%
10-Dotations	1 981 464,18 €	871 781,07 €	-1 109 683,11 €	-56,00%
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 601 464,18 €	471 281,07 €	-1 130 183,11 €	-70,57%
13-Subventions	175 077,00 €	500 000,00 €	324 923,00 €	NS
45 - Opérations cptes tiers	619 000,00 €	100 000,00 €	-519 000,00 €	-83,84%
Restes à réaliser	743 856,84 €	230 850,00 €	-513 006,84 €	-68,97%
<b>Recettes réelles</b>	<b>3 944 398,02 €</b>	<b>2 252 631,07 €</b>	<b>-1 691 766,95 €</b>	<b>-42,89%</b>
040-Opérations d'ordre	255 000,00 €	250 000,00 €	-5 000,00 €	-1,96%
041-Opérations d'ordre	250 500,00 €	250 500,00 €	0,00 €	0,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 486 753,96 €	5 283 213,82 €	796 459,86 €	17,75%
<b>TOTAL</b>	<b>8 936 651,98 €</b>	<b>8 036 344,89 €</b>	<b>-900 307,09 €</b>	<b>-10,7%</b>

Le financement de la section d'investissement serait assuré par :

- Le produit prévisionnel des cessions d'immobilisations représentant 550 000 € en 2017,
- Le produit des subventions à recevoir à hauteur de 730.850 €. Il s'agit des fonds de concours de Colmar Agglomération soit 230.850 € pour l'aménagement de la salle du conseil municipal et des archives et 500.000 € pour la construction du pôle sportif,

- Le compte de tiers représenterait une recette de 100.000 € pour la co-maîtrise d'ouvrage avec Colmar Agglomération pour les travaux d'extension et de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement rue Sainte Odile,
- Les dotations au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sont inscrites pour 270 000 € et 130 000 € au titre de la taxe d'aménagement,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé est intégré à hauteur de 471 281 € et l'épargne de gestion à hauteur de 5 283 213 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 février 2017,

*Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

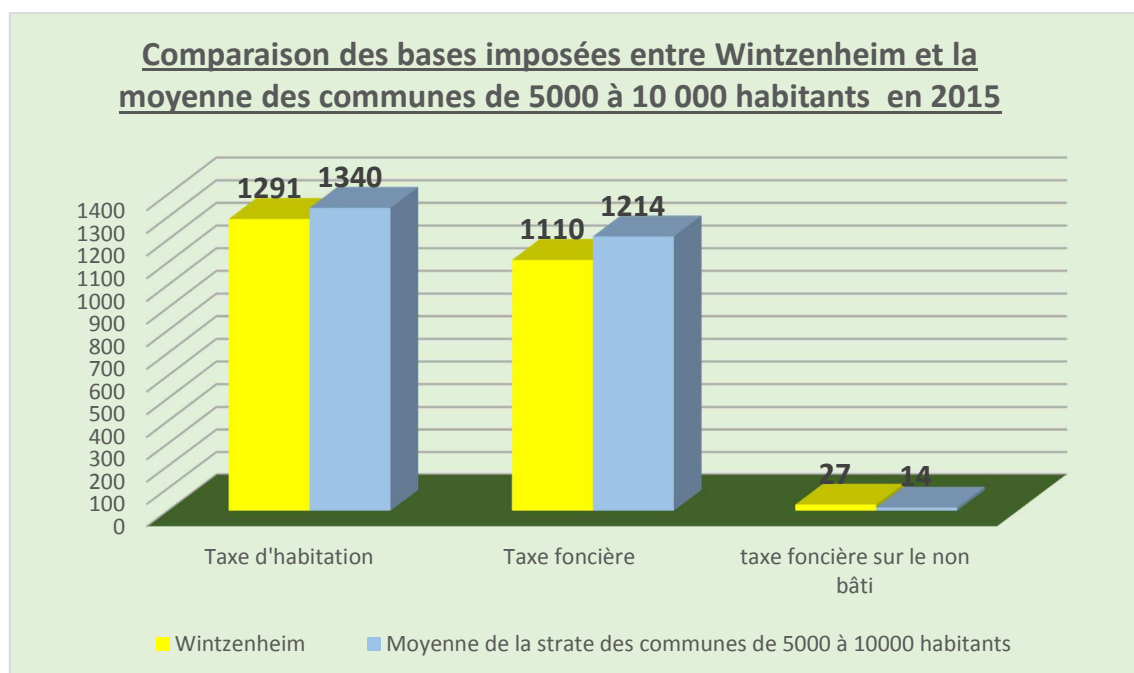
- Autorise la reprise des restes à réaliser au 31 décembre 2016 au budget primitif 2017,
- Adopte par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2017 de la ville tel que proposé ainsi que le tableau des effectifs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 3 : Extrait du budget principal 2017 de la commune de Wintzenheim*

## **8. Adoption des taux d'imposition communaux 2017**

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

En 2015, les impôts locaux représentaient une recette de 353 € / habitant alors que la moyenne de la strate des communes de 5000 à 10.000 habitants était de 468 € / habitant. Les bases nettes imposées étaient encore inférieures à la moyenne de la strate des communes de 5000 à 10000 habitants.



La commune a vu ses recettes baisser, principalement avec la diminution importante de la DGF et parallèlement, des dépenses supplémentaires sont venues s'ajouter notamment du fait de la nécessaire production de logements sociaux.

Aussi, compte tenu des baisses programmées des recettes et l'augmentation des dépenses contraintes, il est proposé de modifier les taux en 2017 afin que les recettes fiscales contribuent en partie à réduire le différentiel recettes-dépenses de fonctionnement.

	2016	2017	Moyenne de la strate des communes de 5000 à 10000 habitants (2014)
Taxe d'Habitation	13.44 %	13,84%	14,47%
Taxe Foncière sur le Bâti	16.37 %	16,86%	20,81%
Taxe Foncière sur le non Bâti	50.55 %	52,07%	57,56%

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Augmente les taux des taxes directes locales pour 2017 en y appliquant une augmentation de 3%, à savoir :
  - o - Taxe d'Habitation : 13.84 %
  - o - Taxe Foncière Bâtie : 16.86 %
  - o - Taxe Foncière non Bâtie : 52.07 %
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 9. Adoption des subventions 2017 aux associations

Rapporteur : Daniel LEROY

Le montant de la subvention allouée à chaque association est issu des critères mis en place dans le cadre de la convention de partenariat traitant des subventions et des occupations de salles.

### Associations locales :

Associations	Subvention de fonctionnement 2017	Subvention sur projet 2017	Total de la subvention 2017	Pour mémoire subvention 2016
Accordéon club	273 €	250 €	523 €	518 €
Amis de la Chapelle Herzog	500 €	-	500 €	1000 €
Amis de la musique mécanique	570 €	4675 €	5245 €	755 €
ASL	330 €	150 €	480 €	490 €
Association pêche et pisciculture	464 €	-	464 €	423 €
Association sportive (football)	1000 €	-	1000 €	1000 €
ATAW	360 €	-	360 €	360 €
Aviculture	316 €	440 €	756 €	726 €

Associations	Subvention de fonctionnement 2017	Subvention sur projet 2017	Total de la subvention 2017	Pour mémoire subvention 2016
Chorale Ste Cécile	430 €	-	430 €	430 €
Chorale St Joseph	200 €	-	200 €	326 €
Club Vosgien	1000 €	-	1000 €	1000 €
Copains d'abord	533 €	1000 €	1533 €	531 €
Desidela	435 €	2000 €	2435 €	440 €
Echecs	612 €	-	612 €	618 €
Edelweiss	200 €	-	200 €	200 €
GV	1000 €	-	1000 €	1000 €
Hand-Ball	913 €	-	913 €	1000 €
Judo	1000 €	320 €	1320 €	1600 €
Karaté	1000 €	500 €	1500 €	1680 €
New Basket	1000 €	-	1000 €	1000 €
Petit Escargot	275 €	-	275 €	-
Société d'Histoire	500 €	-	500 €	1000 €
Tarot	378 €	230 €	608 €	663 €
Temps libre	385 €	150 €	535 €	405 €
Théâtre de la Citerne	285 €	-	285 €	431 €
Wintzen'arts	310 €	-	310 €	410 €
Wintz'Tango	480 €	300 €	780 €	941 €

#### Associations paramunicipales, départementales et nationales

Associations	Subvention de fonctionnement 2017	Subvention sur projet 2017	Total de la subvention 2017	Pour mémoire subvention 2016
CMJ	1450 €	-	1450 €	1450 €
Croix rouge	265 €	-	265 €	265 €
Donneurs de sang	445 €	-	445 €	445 €
Ecole de musique	25000 €	-	25000 €	25000 €
Harmonie municipale	7580 €	1000 €	8580 €	7580 €
Scouts et Guides	515 €	-	515 €	515 €
UNC	900 €	-	900 €	900 €
Wintzenheim Echange		15000 €	15000 €	-
Chorale Laurentia	1580 €	-	1580 €	-
Œuvres sociales	9200 €	-	9200 €	10 225 €
Association de Prévention Routière	200 €	-	200 €	200 €
Les Musicales	1500 €	-	1500 €	2000 €
Sillons de Haute Alsace	500 €	-	500 €	500 €

### **Associations assurant des Délégations de Service public :**

Par ailleurs, dans le cadre des Délégations de Service Public pour le centre de loisirs et les activités extrascolaires ainsi que pour le multi-accueil, des subventions ont été déterminées :

<b>Associations</b>	<b>Subventions de fonctionnement 2017</b>
<b>PEP Alsace Activités périscolaires</b>	190 894 €
<b>PEP Alsace Multi-accueil</b>	256.508 €

<b>Associations</b>	<b>Subventions d'équipement 2017</b>
<b>PEP Alsace Activités périscolaires au titre de 2016</b>	12.300 €
<b>PEP Alsace Activités périscolaires au titre de 2017</b>	3.300 €

### **Associations ayant participé à un projet communal :**

« Patinoire de Noël », évènement qui était souhaité ludique et solidaire, a été organisé avec l'aide de 4 associations caritatives : Les Mamans du Cœur, Pat'à Sel, Grandir avec Louise et le Secours Populaire. Ces associations ont géré la billetterie et la location du matériel à tour de rôle pendant toute la période de Noël. Pour les remercier de leur participation, il est proposé de leur verser une subvention de 300 €.

<b>Associations</b>	<b>Subvention de fonctionnement 2017</b>
<b>Secours Populaire</b>	300 €
<b>Les Mamans du cœur</b>	300 €
<b>Pat' à sel</b>	300 €
<b>Grandir avec Louise</b>	300 €

*Mesdames Isabel FREUDENREICH – Frédérique MACQUET - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Adèle HAUMESSER sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.*

Le conseil municipal, par 22 voix pour :

- Octroie en 2017 les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus,
- Décide d'inscrire le crédit correspondant au budget de l'exercice,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **10. Compte de gestion 2016 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice. En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

*Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.*

Il est proposé Le conseil municipal, par 25 voix :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la RMACTW pour l'exercice 2016 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 4 : Extrait du compte de gestion 2015 du budget de la R.M.A.C.T.W*

## **11. Approbation du compte administratif 2016 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il ressort des comptes de 2016 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim les éléments financiers principaux suivants :

Dépenses de fonctionnement : 17 637.86 €  
Recettes de fonctionnement : 137 437.63 € dont excédent 2015 reporté : 61 052.83 €  
soit 119 799.77 € d'excédent total de la section de fonctionnement

Dépenses d'investissement : 6 237.50 €  
Recettes d'investissement : 131 175.65 € dont excédent 2015 reporté : 130 274.29 €  
soit 124 938.15 € d'excédent total de la section d'investissement

L'excédent de clôture cumulé s'établit à 244 737.92 € avec reprise de l'excédent antérieur, soit une augmentation de l'excédent global de 53 410.80 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 février 2017,

*Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.*

Le conseil municipal, par 24 voix pour :

(Monsieur le Maire ne participe au vote et sort de la salle du conseil municipal) :

- Approuve le compte administratif 2016 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 5 : Extrait du compte administratif 2016 de la R.M.A.C.T.W*

## **12. Affectation des résultats de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- 1) Report en section d'investissement recettes – article 001 : 124 938.15 €
- 2) Report en section de fonctionnement recettes – article 002 : 119 799.77 €

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	165 274.29	141 132.83	306 407.12
	Titres de recettes émis*	B	901.36	76 384.80	77 286.16
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	165 274.29	141 132.83	306 407.12
	Mandats émis*	F	6 237.50	17 637.86	23 875.36
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit		5 336.14	58 746.94	53 410.80
RESULTAT 31/12/2015 REPORTE	Excédent		130 274.29	61 052.83	191 327.12
	Déficit				
RESULTAT CUMULE 31/12/2016	Excédent Déficit		124 938.15	119 799.77	244 737.92
EXCEDENT DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR)				
	Excédent Déficit		124 938.15	119 799.77	244 737.92

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 février 2017,

*Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Décide d'affecter au budget de l'exercice 2017 comme indiqué ci-dessus les résultats dégagés par la section du compte administratif de l'exercice 2016,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **13. Adoption du budget primitif 2017 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim et de l'augmentation de la redevance**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Actuellement, la régie compte 152 connexions « Abonnés » à 149 € HT, 542 connexions « Redevances » à 95€ HT. Pour mémoire l'évolution du nombre des abonnés depuis 2006 est la suivante :

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'abonnés	981	971	944	898	873	846	812	806	786	752	694

Deux opérations ont modifié la constitution du budget primitif :

- Le Trésorier général a demandé de modifier le procédé d'amortissement des immobilisations. De ce fait, la régie passe d'une dotation aux amortissements annuelle de 50 000 € à 1000 € d'où une économie de 49 000 €.

- Par ailleurs, il a été sollicité une autorisation exceptionnelle pour transférer 100 000 € de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement. Il s'agit d'une demande conjointe auprès de la Direction générale des collectivités locales et de la Direction générale des finances publiques. Par courrier en date du 29 décembre 2016, une réponse favorable des ministères autorise cette écriture exceptionnelle à prévoir dans le budget primitif 2017.

En 2015, lors du conseil d'exploitation les membres s'interrogeaient sur la pertinence du montant relativement élevé de la tarification « Abonnés » de 149 € HT. Ce tarif était peu compétitif en comparaison des offres des opérateurs de téléphonie.

Au vu de l'amélioration de la situation financière de la régie et de la forte concurrence dans la distribution des réseaux de télévision, il peut être envisagé une réduction de la tarification « Abonnés » en la ramenant à 95 € HT, soit au même tarif que les « Redevances ». En conséquence, il est proposé l'élaboration du budget primitif avec une tarification unique « Abonnés » de 95 € HT en 2017 :

Dépenses de fonctionnement :	107 399.77 €
Recettes de fonctionnement :	282 399.77 € dont reprise excédent 2016 : 119 799.77 €
Dépenses d'investissement :	126 438.15 €
Recettes d'investissement :	126 438.15 € dont reprise excédent 2016 : 124 938.15 €

Du fait des opérations budgétaires exceptionnelles des amortissements et du transfert de l'investissement en section de fonctionnement, le budget est proposé en suréquilibre en section de fonctionnement compte tenu de l'excédent 2016 reporté.

Les travaux d'investissement 2017 ayant été définis par les membres du Conseil d'Exploitation, ils concernent principalement des travaux d'entretien.

*Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve le budget primitif 2017 en suréquilibre de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses,
- Fixe un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 6 : Extrait du budget primitif 2017 de la R.M.A.C.T.W*

#### **14. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le chemin du « Hengstweg »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Chaque année, la commune, en collaboration avec le syndicat viticole, met en place un plan prioritaire pour la restauration des chemins ruraux.

Pour 2017, il s'avère que l'aménagement du chemin rural dénommé « Hengstweg » doit être réalisé.



Chemin rural majeur dans le réseau viaire du vignoble communal, d'une longueur de 850 mètres, situé entre l'antenne communautaire et la Chapelle des Bois, il présente actuellement des déformations et des arrachements d'enrobés importants pouvant mettre en difficulté les exploitants viticoles.

La nature des travaux pour l'aménagement du chemin peuvent se décomposer de la façon suivante, à savoir :

- Démolition des enrobés dégradés
- Nivellement et compactage du fond de forme
- Mise en œuvre et remplacement d'enrobé
- Compactage
- Balayage et nettoyage

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 50 120,50 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

Subvention de l'Etat - DETR.....	20 048,20 euros H .T
Commune .....	30 072,30 euros H.T
TOTAL .....	50 120,50 euros H.T

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de restauration du chemin rural dénommé « Hengstweg » d'un montant prévisionnel de 50 120,50 € H.T,
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux le plus favorable, à savoir 40 % soit 20 048,20 euros H.T,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 7 : Plan de situation du chemin rural du « Hengstweg »*

## **15. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de la chapelle Herzog**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les qualités architecturales indéniables de la Chapelle Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus dite Chapelle Herzog, avec sa chapelle funéraire ont motivé une protection au titre des Monuments Historiques par inscription par arrêté du 6 décembre 1984.

Affichant un style néo-gothique, elle est souvent comparée à la Sainte-Chapelle de Paris dont elle aurait cherché à s'inspirer.

L'édifice souffre depuis quelques années d'un manque d'entretien.

Il s'agit de réaliser les travaux nécessaires pour assurer la conservation de la chapelle Herzog, à la fois élément caractéristique artistique mais aussi culturel, représentant l'époque industrielle florissante de la deuxième moitié du XIXème siècle en Alsace.

Les interventions envisagées concernent la restauration générale de l'édifice ainsi que la restauration des façades et des statues. La consolidation des ouvrages et leur restauration doivent permettre de remettre en valeur naturellement l'édifice.

En 2010, la DRAC a établi un diagnostic de l'édifice et réalisé un premier programme. Elle prévoyait une restauration sur la première travée Est, comprenant les deux contreforts avec Saint Pierre et Saint Jean. Les protocoles d'intervention devaient être clairement établis lors de cette phase avant d'être appliqués sur l'ensemble de l'édifice. Ensuite, dans les phases ultérieures, la chapelle, la sacristie, le caveau et le massif occidental devaient être restaurés.

En 2016, après une mise en concurrence, Jean Luc ISNER, Architecte du Patrimoine, a été désigné comme maître d'œuvre de l'opération. Il est accompagné par Jean Luc SCHICKE, sculpteur. Il a été mandaté pour confirmer les travaux prioritaires sur la base du travail de la DRAC, réaliser un programme, rédiger le dossier de consultation des entreprises et suivre les travaux de restauration.

En collaboration étroite avec les architectes de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, Jean Luc ISNER a établi un avant-projet permettant de réaliser les travaux de restauration en 3 tranches.

Ainsi, la phase expérimentale (tranche ferme) sera réalisée en 2017, et les deux autres phases (Tranches conditionnelles 1 et 2) en 2018 et 2019.

Le projet global représente un budget total évalué à 554.534 € HT comprenant les dépenses en trois tranches :

- Tranche ferme : 99 557 € HT soit 119 468,40€ TTC
- Tranche conditionnelle 1 : 228.323 € HT soit 273 987,60€ TTC
- Tranche conditionnelle 2 : 226 654 € HT soit 271 984,80€ TTC

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a validé l'avant-projet et peut financer le projet à hauteur de 15%.

### Plan prévisionnel de financement

Nature des dépenses	Dépenses			Recettes	
	Tranche Ferme	TC 1	TC 2	Origines des ressources	Montant TTC
<b>Travaux</b>					
<b><u>Phase expérimentale – travée Est</u></b>					
Restauration des façades	34 081 € HT			Etat-DRAC (15% du HT)	83 180 €
Balustrades	13 058 € HT				
Statutaire	27 700 € HT				
Couverture	4 734 € HT			Région Grand Est (20% du HT)	110 906 €
<b><u>Tranche 1 : 3 travées Est et 2 travées chœur</u></b>					
Restauration des façades périphérique		87 000 €		Commune-autofinancement	380 389,05 €
Restitution des balustrades		7 896 €			
Statutaire		50 866 €			
Couverture		49 600 €		FCTVA (16,404% du HT)	90 965,75 €
		17 679 €			
<b><u>Tranche 2 : 1 travée chœur + 4 travées Ouest</u></b>					
Restauration des façades périphérique			85 088 €		
Restitution des balustrades			8 880 €		
Statutaire			50 866 €		
Charpente couverture			44 700 €		
			20 959 €		

<b>Total Travaux HT</b>	79 573 € HT	213 041 €	210 493 €		
<b>Etude complémentaire - diagnostic</b>	2.350 € HT				
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	15 134 € HT	12 782 € HT	13 661 €		
<b>SPS/...</b>	2 500 € HT	2 500 € HT	2 500 €		
<b>Dépenses HT</b>	<b>99 557 € HT</b>	<b>228.323 € HT</b>	<b>226 654 € HT</b>		
<b>TVA</b>	19 911,40 €	45.664,60 €	45 330,80 €		
<b>Dépenses totales TTC</b>	119 468,40€	273 987,60€	271 984,80€		
<b>Dépenses totales HT</b>	<b>554 534 € HT</b>			<b>Total des ressources</b>	
<b>Dépenses totales TTC</b>	<b>665 440,80 € TTC</b>			<b>665 440,80 € TTC</b>	

Monsieur le Maire : voilà un petit peu sur ce sujet, j'attends vos questions, s'il y en a. Madame Haumesser, je vous en prie.

Mme HAUMESSER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : nous ne pouvons pas prendre part au vote dès lors que le contribuable va payer pour une décision qui a outre passé les lois et la réglementation en vigueur. Donc il en sera de même pour le point 16.

Monsieur le Maire : je rappelle à vos bons souvenirs, mais vous n'étiez pas encore au conseil municipal, mais je vais quand même vous éclairer un petit peu. Il faut quand même savoir qu'il y a déjà une purge qui a été faite au temps de mon prédécesseur. Je peux vous rechercher les documents et plutôt que de se lancer dans la restauration que nous faisons aujourd'hui, il a préféré grillager tout le tour et laisser la chapelle en l'état. Je ne sais pas si c'est vraiment une bonne chose. Si on avait fait même pour 50 000 euros annuellement de travaux, aujourd'hui on n'en parlerait plus. Mais ce n'est qu'une purge que j'ai fait. J'en prends la responsabilité, je l'ai dit dès le début parce que j'estimais qu'il y avait danger. Donc malgré ce danger, on me fait un procès, en me disant qu'on fait des dégradations. On a fait confiance à l'entreprise. L'entreprise malheureusement a fermé, a fait faillite. Voilà, on en est là aujourd'hui. Mais en tous les cas, ce n'est pas la dégradation des statues Madame Haumesser, qui coûte chère, c'est toute la restauration de la chapelle. Ce n'est pas du tout la même chose. Mais je respecte votre choix de ne pas participer au vote.

*Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.*

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve l'avant-projet définitif de la restauration de la chapelle Herzog ainsi que sa réalisation,
- Approuve les modalités de financement telles que présentées dans le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières inscrites au plan de financement, et notamment une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 15% des dépenses,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet et à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 8 : Présentation de l'Avant-Projet Définitif de restauration de la Chapelle Herzog*

## **16. Demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour la restauration de la chapelle Herzog**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les qualités architecturales indéniables de la Chapelle Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus dite Chapelle Herzog, avec sa chapelle funéraire ont motivé une protection au titre des Monuments Historiques par inscription par arrêté du 6 décembre 1984.

Affichant un style néo-gothique, elle est souvent comparée à la Sainte-Chapelle de Paris dont elle aurait cherché à s'inspirer.

L'édifice souffre depuis quelques années d'un manque d'entretien.

Il s'agit de réaliser les travaux nécessaires pour assurer la conservation de la chapelle Herzog, à la fois élément caractéristique artistique mais aussi culturel, représentant l'époque industrielle florissante de la deuxième moitié du XIXème siècle en Alsace.

Les interventions envisagées concernent la restauration générale de l'édifice ainsi que la restauration des façades et des statues. La consolidation des ouvrages et leur restauration doivent permettre de remettre en valeur naturellement l'édifice.

En 2010, la DRAC a établi un diagnostic de l'édifice et réalisé un premier programme. Elle prévoyait une restauration sur la première travée Est, comprenant les deux contreforts avec Saint Pierre et Saint Jean. Les protocoles d'intervention devaient être clairement établis lors de cette phase avant d'être appliqués sur l'ensemble de l'édifice. Ensuite, dans les phases ultérieures, la chapelle, la sacristie, le caveau et le massif occidental devaient être restaurés.

En 2016, après une mise en concurrence, Jean Luc ISNER, Architecte du Patrimoine, a été désigné comme maître d'œuvre de l'opération. Il est accompagné par Jean Luc SCHICKE, sculpteur. Il a été mandaté pour confirmer les travaux prioritaires sur la base du travail de la DRAC, réaliser un programme, rédiger le dossier de consultation des entreprises et suivre les travaux de restauration.

En collaboration étroite avec les architectes de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, Jean Luc ISNER a établi un avant-projet permettant de réaliser les travaux de restauration en 3 tranches.

Le projet global représente un budget total évalué à 554.534 € HT comprenant les trois tranches de réalisation. Le début des travaux est prévu en juin 2017.

La Région Grand Est, dans le cadre de son action culturelle, a développé une politique d'intervention en faveur du patrimoine protégé et subventionne à hauteur de 20% maximum ce type d'action. Le projet de restauration de la chapelle Herzog s'intègre dans cet objectif.

### Plan prévisionnel de financement

Nature des dépenses	Dépenses			Recettes	
	Tranche Ferme	TC 1	TC 2	Origines des ressources	Montant HT
<b>Travaux</b>					
<b><u>Phase expérimentale – travée Est</u></b>					
Restauration des façades	34 081 € HT			Etat-DRAC (15% du HT)	83 180 €
Balustrades	13 058 € HT				
Statutaire	27 700 € HT				
Couverture	4 734 € HT			Région Grand Est (20% du HT)	110 906 €
<b><u>Tranche 1 : 3 travées Est et 2 travées chœur</u></b>					
Restauration des façades périphérique		87 000 €		Commune-autofinancement	360 448 €
Restitution des balustrades		7 896 €			
Statutaire		50 866 €			
		49 600 €			

Couverture		17 679 €			
<b>Tranche 2 : 1 travée chœur + 4 travées Ouest</b>					
Restauration des façades périphérique			85 088 €		
Restitution des balustrades			8 880 €		
Statutaire			50 866 €		
Charpente couverture			44 700 €		
			20 959 €		
<b>Total Travaux HT</b>	79 573 € HT	213 041 €	210 493 €		
<b>Etude complémentaire - diagnostic</b>	2350 € HT				
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	15 134 € HT	12 782 € HT	13 661 €		
<b>SPS/...</b>	2 500 € HT	2 500 € HT	2 500 €		
<b>Dépenses HT</b>	<b>99 557 € HT</b>	<b>228.323 € HT</b>	<b>226 654 € HT</b>		
<b>TVA</b>	19 911,40 €	45.664,60 €	45 330,80 €		
<b>Dépenses totales TTC</b>	119 468,40€	273 987,60€	271 984,80€		
<b>Dépenses totales HT</b>	<b>554 534 € HT</b>			<b>Dépenses totales HT</b>	<b>554 534 € HT</b>
<b>Dépenses totales TTC</b>	<b>665 440,80 € TTC</b>				

Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve l'avant-projet définitif de la restauration de la chapelle Herzog ainsi que sa réalisation,
- Approuve les modalités de financement telles que présentées dans le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières inscrites au plan de financement, et notamment une subvention au taux le plus favorable soit 20% des dépenses HT maximum, auprès de la Région Grand Est,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet et à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 8 : Présentation de l'Avant-Projet Définitif de restauration de la Chapelle Herzog

## **17. Lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil « pom' de reinette »**

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

L'accueil des enfants de moins de quatre ans est assuré par le multi-accueil Pom' de Reinette situé au 9, rue Herzog à Logelbach.

Cette structure a une capacité d'accueil de 43 places incluant une offre d'accueil régulier et occasionnel.

La structure reçoit les enfants de Wintzenheim, Logelbach, La Forge et, en fonction des places restantes, ceux venant des localités voisines.

La Ville de Wintzenheim a confié par délibération du 7 décembre 2012 la gestion du multi-accueil aux PEP Alsace pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Il s'agit de renouveler la délégation de service public pour l'accueil des moins de quatre ans en conservant le même niveau de service que celui proposé actuellement.

Le contrat expire le 31 décembre 2017 et il est proposé d'engager une nouvelle procédure de délégation de service public, conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le recours à la délégation de service public comme mode de gestion présente en particulier les avantages suivants :

- la maîtrise du service et le contrôle de la collectivité à travers le cahier des charges et la contrainte de service inhérente à la délégation de service public ;
- la rationalité du projet : parce qu'il exploite le service à ses risques et périls et qu'il puise l'essentiel de ses ressources dans les redevances versées par les usagers et par la Caisse d'Allocations Familiales, le délégataire porte une attention particulière à la maîtrise des charges ;
- la qualification et le savoir-faire requis pour l'exploitation du service, le délégataire étant choisi au vu de ses garanties professionnelles après mise en concurrence.

Le mode de gestion déléguée du service public permettra donc à la collectivité de bénéficier de l'expérience et de la compétence d'un délégataire, contribuant ainsi à garantir un service de qualité. Dans le contrat d'affermage, l'ouvrage est mis à la disposition du fermier par la collectivité ; celui-ci assure l'exploitation du service en se rémunérant sur l'utilisateur, en assume le risque d'exploitation et prend en charge les investissements nécessaires à l'exploitation.

Le délégataire aura l'obligation de reprendre les personnels sous statut de droit privé, employés dans le cadre de l'actuelle délégation de service public et ce conformément à l'article L1224-1 du Code du travail.

Le contrat de délégation prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de cinq ans.

Les caractéristiques de la délégation sont détaillées dans le rapport présentant le service délégué en annexe.

Il est donc proposé de conserver la délégation de service public comme mode de gestion de l'accueil des enfants de moins de quatre ans.

Cette délibération sera suivie d'un appel public à candidatures puis d'une phase de recueil de propositions auprès des candidats qui auront été admis à présenter une offre.

Les offres seront examinées par la commission de délégation de service public. Le contrat fera ensuite l'objet d'une négociation libre avec un ou plusieurs organismes admis à négocier. Au terme de cette procédure, il sera ensuite proposé au conseil municipal de se prononcer sur le choix définitif du candidat et le contenu du contrat.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion par voie d'affermage pour assurer le fonctionnement du multi-accueil Pom' de reinette,
- Décide du lancement d'une délégation de service public relative à la gestion du multi-accueil Pom' de Reinette selon les caractéristiques présentées dans le rapport joint,
- Décide de mettre en œuvre la procédure de publicité prévue par l'article R. 1411-1 du code général des collectivités territoriales pour la gestion du multi-accueil Pom' de Reinette,

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la sélection du délégataire, notamment l'appel à candidatures, le recueil des candidatures et des offres et leur examen par la Commission de délégation de service public ainsi que la préparation du choix du délégataire à soumettre ultérieurement au conseil municipal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 9 : Rapport présentant les caractéristiques du service délégué pour la gestion du multi-accueil Pom' de Reinette

## **18. Complément aux modalités d'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a délibéré le 16 décembre 2016 et le 3 février 2017 pour mettre en place les modalités d'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.). A ces dates, les textes d'application n'intégraient pas les adjoints techniques et les agents de maîtrise.

Il s'agit ainsi d'intégrer les régimes indemnitaires de ces deux cadres d'emploi dans le R.I.F.S.E.E.P.

### ➤ **Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**

Le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes de fonctions		Montants plafonds IFSE	Montant plafond IFSE proposé	Montants plafonds CIA	Montant plafond CIA proposé
Groupe 1	<i>Référent d'un service</i>	11340	10000	1260	1000
Groupe 2	<i>Expertise et/ou savoir-faire spécifique / sujétions spéciales</i>	10800	8500	1200	800
Groupe 3	<i>Agents de terrain / agent spécialisé</i>	10800	7000	1200	750

### ➤ **Cadre d'emplois des agents de maîtrise**

Le cadre d'emploi des agents de maîtrise est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes de fonctions		Montants plafonds IFSE	Montant plafond IFSE proposé	Montants plafonds CIA	Montant plafond CIA proposé
Groupe 1	<i>Référent d'un service</i>	11340	11000	1260	1200
Groupe 2	<i>Expertise et/ou savoir-faire spécifique / sujétions spéciales</i>	10800	8500	1200	800
Groupe 3	<i>Agents de terrain / agent spécialisé</i>	10800	7000	1200	750

Monsieur le Maire : si vous avez des questions, bien entendu on y répondra. Madame Haumesser

Mme Haumesser pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est juste pour une question de compréhension. Donc ce nouveau régime indemnitaire, si j'ai bien compris, j'ai un petit peu regardé, est composé de deux indemnités. Une qui sera maintenant versée mensuellement, qui regroupe donc toutes les petites primes qui étaient versées habituellement, donc il n'y en aura plus qu'une. Une seconde, alors je ne sais pas si c'est une nouvelle prime ou si ça existait déjà, celle qu'on payait une fois par an ou peut-être deux fois.

Monsieur le Maire : il y a la prime de Noël, il ne faut pas confondre.

Mme Haumesser pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non, non, c'est pour ça que je pose la question, si cette deuxième partie de prime est une nouvelle prime.

Mme LEVI-TOPAL : la réforme appelée RIFSEEP comprend l'IFSE et le CIA. Les deux sont des nouvelles formes du régime indemnitaire qui reprennent l'ensemble des anciennes sources financières du régime indemnitaire.

Mme HAUMESSER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : donc la deuxième existait déjà sous une autre forme.

Mme LEVI-TOPAL : oui. En revanche, ce sont les principes mettant en place le régime indemnitaire qui ont été modifiés. L'IFSE est basée sur la fiche de poste et cette partie-là est obligatoire par la loi. En revanche le CIA est basé sur l'évaluation professionnelle de fin d'année qui est versée en deux fois.

Madame HAUMESSER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : d'accord.

Monsieur le Maire : et le choix du personnel a été de le virer deux fois par an, je crois.

Mme LEVI-TOPAL : oui, deux fois par an. Donc le CIA n'est pas obligatoire au regard de la loi. On peut très bien mettre en place seulement l'IFSE. Par contre, la loi pousse un peu à valoriser quand même l'évaluation professionnelle de fin d'année.

Madame HAUMESSER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : d'accord. Donc le passage à ce nouveau régime, d'après ce que j'ai aussi lu, est sans perte de salaire. Donc ça c'est garanti.

Mme LEVI-TOPAL : alors ce n'était pas garanti.

Madame HAUMESSER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est ce que j'ai lu sur mon petit papier.

Mme LEVI-TOPAL : non, c'était à la discrétion de chaque collectivité, puisque que le régime indemnitaire repose sur l'autonomie des collectivités, donc chaque collectivité fait comme elle veut. Il y a certaines collectivités qui n'ont pas de régime indemnitaire. Donc il n'y avait aucune obligation d'avoir cette équivalence de salaire qui était en revanche obligatoire pour les services de l'Etat.

Madame HAUMESSER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : d'accord.

Monsieur le Maire : voilà. La réponse a été assez complète, Madame Haumesser ?

Madame HAUMESSER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, je pense

Monsieur le Maire : c'est très difficile dans la fonction publique



Madame HAUMESSER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, oui

Monsieur le Maire : vous n'êtes pas dans la fonction publique

Madame HAUMESSER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : non, pas du tout

Monsieur le Maire : et je peux vous dire que c'est très compliqué par rapport aux grilles salariales, par rapport à la grille indiciaire, par rapport aux échelons. C'est effectivement assez vaste.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 22 février 2017,

Le conseil municipal par 2 voix contre et 25 voix pour :

- Dit que les délibérations du 16 décembre 2016 et du 3 février 2017 mettant en place les modalités d'application du RIFSEEP s'appliquent aux cadres d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise,
- Abroge les autres précédentes délibérations sur le régime indemnitaire de ces cadres d'emplois,
- Adopte les groupes de fonctions correspondant aux adjoints techniques et aux agents de maîtrise tels que présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **19. Adoption du tarif de location du club house de football à Saint Gilles et du chalet communal à la Forge**

Rapporteur : Daniel LEROY

La commune est propriétaire de deux bâtiments, à savoir le chalet situé à La Forge et de club house situé à côté du terrain de football à Saint Gilles.

Il s'avère que ces deux bâtiments sont très demandés pour de la location. Il s'agit de déterminer un tarif afin de pouvoir les intégrer au patrimoine communal et les louer.

Il est proposé de fixer le tarif à 180 € charges comprises pour un week end.

M. LEROY : il faut savoir que cette délibération sera mise en application au 1<sup>er</sup> avril, parce qu'il faut le temps pour qu'on puisse s'organiser, pour qu'on puisse l'intégrer dans le fonctionnement communal.

Monsieur le Maire : merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Haumesser

Madame HAUMESSER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : moi ça me surprend. Pourquoi ce changement ? En fait, ce sont des bâtiments communaux qui ne datent pas d'aujourd'hui.

M. LEROY : Tout simplement parce qu'aujourd'hui les bâtiments ne sont pas loués par la commune. Il y a une forte demande et il y aurait des possibilités de sous-location des bâtiments par les associations qui gèrent. Or la sous-location de bâtiments communaux n'est pas permise par la loi. Donc pour qu'ils puissent être loués sans problème, il faut que ce soit louer par la commune. C'est la raison pour laquelle et comme il y a une forte

demande et que dans la commune la plupart des salles sont louées à une certaine période en totalité, on a décidé de les intégrer dans le patrimoine locatif.

Madame HAUMESSER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : donc qui c'est qui va gérer ces locations ? Ce sont les associations concernées ou c'est la commune ?

M. LEROY : alors en ce qui concerne toute la partie financière, ça va être géré par la commune. En ce qui concerne la remise des clés et la reprise des clés à la fin de la location, ce seront généralement les associations, parce que c'est elles qui utilisent les bâtiments jusqu'au dernier moment et qui reprennent la suite. Il faut qu'on trouve un mode de fonctionnement avec ces associations, mais aujourd'hui les deux sont d'accord pour fonctionner de cette manière-là.

Monsieur le Maire : autre question ? Allez-y.

Madame HAUMESSER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : donc si ces deux salles rentrent dans le giron des autres salles, est-ce que les autres associations pourront en bénéficier une fois par an pour faire une AG par exemple ?

M. LEROY : c'est ça normalement, elles vont subir le régime que subissent toutes les salles. Il faut savoir que comme elles sont attribuées prioritairement aux associations, il y a déjà des périodes où celles-ci ont besoin de la salle et je pense notamment pour le football. Chaque fois pendant la saison de football il y a des matchs, il n'y a pas de location possible. Ensuite normalement c'est quand même à vocation tout d'abord pour le fonctionnement des associations concernées c'est-à-dire pour la pêche au chalet de La Forge et pour le football. Ce sera autorisé mais limité.

Monsieur le Maire : il y a 58 associations. Si effectivement une trentaine voudrait à chaque fois y aller, ça veut dire que l'association qui est en place, ne l'aurait plus pour elle. C'est quand même d'abord le chalet de l'APP et le club house du football club. Quand les associations loueront, ce sera en fonction de leur programme.

Le conseil municipal par 2 voix contre et 25 voix pour :

- Fixe un tarif de 180 € charges comprises pour un week end chalet situé pour le chalet communal de La Forge et le club house situé à côté du terrain de football à Saint Gilles à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **20. Informations diverses**

- **Autorisations d'urbanisme** : Benoît FREYBURGER

GRIMMER ARTISAN CHOCOLATIER – M. GRIMMER Victor : modification de façades, 61 route de Colmar

M. FAIVRE Gilbert : construction d'une maison de 4 logements + création de 2 logements dans maison existante, 31 rue Feldkirch

SCI KANEL – Mme NICOLAZZI Anne : création d'un cabinet d'ostéopathie et kinésithérapeute en plein pied, 1 rue du Lauenstein

M. MATHIEU Vincent : réhabilitation d'un bâtiment existant (ancienne écurie/grange) en pavillon d'habitation et démolition partielle de la couverture de la remise accolée, 43 rue du Docteur Paul Pflimlin

LINGERIE SIPP – M. SIPP Daniel : installation d'enseigne, 2 route de Turckheim – LOGELBACH

M. ESCHBACH Jean-Marie : remplacement d'une clôture, 15 rue des Tulipes

M. EICHHOLTZER Roland : création d'une pergola sur une terrasse existante, 17 rue des Bleuets

M. NICOLLET Eric : remplacement et modification des fenêtres et mise en place d'un garde-corps, 16 rue de Turckheim

- **Manifestations** : Daniel LEROY

FEVRIER 2017		
26	16 h à 17 h	Théâtre d'improvisation de l'Espace d'animations Arthuss – auditorium de l'Arthuss

MARS 2017		
01	20 h	Spectacle de Patrick LABICHE – auditorium de l'Arthuss
03–04 et 05		Audition de l'Ecole de musique et de danse et conférence le 4 – auditorium de l'Arthuss
11	20 h 30	Concert annuel de l'Harmonie municipale Hohlandsbourg – église de Logelbach
11 et 12	9 h à 17 h	Improvisation théâtrale – Espace d'animations de l'Arthuss – auditorium de l'Arthuss
18 et 19		Brocante – halle des fêtes
22	19 h	Audition de violon de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
23	18 h	Réunion avec les associations pour la journée citoyenne – salle 1 à l'Arthuss
25		Marché de Pâques de l'Ecole Mathias Grünewald de Logelbach
25	20 h	Soirée des Copains d'abord avec un show d'un humoriste international belge Alain POSTURE « Et pis c'est tout !!... » - halle des fêtes
25		Evaluations de piano de l'Ecole de musique et de danse de Wintzenheim – auditorium de l'Arthuss
27	19 h à 21 h	Audition de chant de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
28	18 h	Réunion d'information sur la journée citoyenne – salle 1 de l'Arthuss
31		Représentation du Théâtre de la Citerne

AVRIL 2017		
01 et 02		Représentations du Théâtre de la Citerne – salle Laurentia
01	9 h à 21 h 30	Présentation des travaux de l'atelier de théâtre du Collège Prévert (Mme LIQUIER) – auditorium de l'Arthuss
01 et 02	13 h à 18 h 9 h à 17 h	Bourse aux livres de l'APAPH – halle des fêtes
01	20 h 30	Concert des Amis de la Chapelle Herzog église de Logelbach
02	11 h à 12 h	Concert des adultes de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss

AVRIL 2017		
02	16h	Concert de l'Harmonie Colmarienne – église Saint-Laurent
02	16h à 17h	Théâtre d'improvisation de l'Espace d'animations Arthuss – auditorium de l'Arthuss
05	20 h	Comédie lyrique de Cie SORELLA – auditorium de l'Arthuss
07 08 et 09	14h à 19h 10h à 19h	Marché de Pâques – halle des fêtes
07 au 09		Exposition de peinture du Groupe BAUMANN – hall de l'Arthuss
11	18 h	Réunion d'information sur la journée citoyenne – salle Ungerer
12	15 h	Spectacle de la Cie Okkio – auditorium de l'Arthuss
13	18 h	Réunion d'information sur la journée citoyenne – chalet de l'APP
13	19 h	Remise des prix des maisons fleuries – salle Laurentia
14	8 h à 12 h	Vente de poissons et pêche de l'APP – étangs du Vallon d'Aspach
22 et 23		2 <sup>ème</sup> Salon du Bien-Etre « Zen Vitamines » - halle des fêtes
23		1 <sup>er</sup> tour des élections Présidentielles – gymnase scolaire – Arthuss – gymnase Ungerer et chalet APP
29		Marché aux fleurs – place et halle des fêtes
29 et 30	14 h à 17 h 9 h à 17 h	Bourse aux vélos et aux jouets des Scouts et Guides de Wintzenheim – halle des fêtes

Mme SPINHIRNY : je voudrais juste préciser que le marché aux fleurs est de 8 h à 17 h.

### **- Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
ALSAPRO	FOURNITURES PRODUITS D'ENTRETIEN VINAIGRE MENAGER	60631	28,51	01/02/2017
ALSAPRO	PRODUITS ENTRETIEN MAIRIE WINTZENHEIM	60631	574,85	01/02/2017
PURODOR - MAR	DEGRAISSANT INDUSTRIEL	60631	235,58	01/02/2017
WINTZEDIS	THERMOS A CAFE DIVERSES REUNIONS	60632	24,9	01/02/2017
WINTZEDIS	UNE CAFETIERE TASSIMO - DIVERSES REUNIONS	60632	75,9	01/02/2017
WINTZEDIS	MANETTE PLAY STATION ET JEU - ARTHUSS	60632	109,8	01/02/2017
CORA	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	48,3	01/02/2017
RESEAU CANOPE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6067	256,57	01/02/2017
LDE ARTEMIS	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	29,6	01/02/2017
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR ECOLES WINTZENHEIM	6067	163,36	01/02/2017
ROSE FILS	REPLACEMENT GROSSE DE GAZ 20 RUE JOFFRE	615231	214,97	01/02/2017
SIGNALISATION	PANNEAUX DE VOIRIE ONF ET POLICE	615231	667,18	01/02/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
ABPOST	CARTOUCHE MACHINE A AFFRANCHIR	61558	360	01/02/2017
ALERT	MAINTENANCE ALARME DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	6156	643,32	01/02/2017
ARCHIMENE	COURS ANGLAIS ANIMATIONS ARTHUSS JANVIER 2017	6188	144,4	01/02/2017
FREPPPEL EDAC	CARTES DE VISITES ET FLYERS VACANCES HIVER	6236	511,44	01/02/2017
ZINTER	PAINS SURPRISES FETE DU PERSONNEL ET GALETTES CMJ/ CMA	6257	139,8	01/02/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZENHEIM	60613	4332,43	01/02/2017
ROCK SA	FOURNITURE SEL DE DENEIGEMENT	60633	2887,06	01/02/2017
RIKOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR RIKOH MPC 4500 ARTHUSS	6156	1117,64	01/02/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE ETANG ASPACH	60612	122,82	01/02/2017
METZGER ELEC	VENTILATEURS POUR RADIATEURS EGLISE ST LAURENT	21318	569,52	01/02/2017
ALSACE MIC	ACQUISITION HP PROBOOK	2183	1108,8	01/02/2017
AUCHAN	CONSO CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	60622	370,24	08/02/2017
AUCHAN	CONSO CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	60622	267,87	08/02/2017
SIMPLY	PRODUITS PHARMACEUTIQUES BOITES A PHARMACIE	60628	9,51	08/02/2017
CINE	DEBOUCHEUR DIVERS BATIMENTS	60631	221,4	08/02/2017
CASAL	FILETS DE BASKET GYMNASSE WINTZ	60632	45,84	08/02/2017
CHAMPION DREY	CADENAS CASQUES ETC ANTIBRUIT ATELIERS	60632	49,39	08/02/2017
FOUSSIER	BOITE AUX LETTRES ATELIERS	60632	59,58	08/02/2017
MICHEL ETS	VESTE ANTI COUPURE ESPACES VERTS	60636	154,06	08/02/2017
ESPACE PRO	CHAUSSURES DE SECURITE	60636	75	08/02/2017
UNIVERS D ARILL	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6067	97	08/02/2017
HISLER ALSACE	FOURNITURES DIVERSES ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	6067	298,96	08/02/2017
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	14,6	08/02/2017
WMD DIFFUS	FOURNITURES SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	407	08/02/2017
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	6068	925,33	08/02/2017
ELECTIS BURKLE	AMPOULES SALLE LAURENTIA	615221	59,3	08/02/2017
SANISITT	TETE THERMOSTAT ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	34,82	08/02/2017
FOUSSIER	PIED TUBULAIRE BUREAU	615221	43,58	08/02/2017
FOUSSIER	FERME PORTES BUREAU MAIRIE WINTZ ET ECOLE PRIM WINTZ	615221	61,09	08/02/2017
FOUSSIER	LOQUETEAUX ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	5,46	08/02/2017
FOUSSIER	CLIPTOP A VIS BUREAU MAIRIE	615221	66,16	08/02/2017
MIRCO CO	VITRAGE ETC BUREAUX MAIRIE SALLE UNGERER LOG	multi	516,47	08/02/2017
ELECTIS BURKLE	KIT FILIN ENT DIB BAT	615228	151,98	08/02/2017
ELECTIS BURKLE	BLOCS DISJ ETC ENT DIV BAT	615228	766,26	08/02/2017
SANISITT	FLEXIBLE DOUCHE ETC 9 RUE HERZOG LOGEMENT	615228	144,34	08/02/2017
SANISITT	COUDES ETC LOGT 19 RUE CLEMENCEAU	615228	941,94	08/02/2017
SANISITT	BAIGNOIRE ENTRETIEN LOGEMENT 9 RUE HERZOG	615228	187,07	08/02/2017
COLMAR EAU	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	615228	130,2	08/02/2017
MATHIEU SA	COUPLEUR ETC ENT BALAYEUSE	61551	110,76	08/02/2017
MEYER PHILIP	REPARATION CAMION MAN	61551	194,28	08/02/2017
MEYER PHILIP	REPLACEMENT PNEUS PIAGGO PORTER 9742 XJ 68	61551	29,81	08/02/2017
MEYER PHILIP	RECHERCHE PANNE SUR PIAGGO 853 ZV 68	61551	563,5	08/02/2017
MEYER PHILIP	BOUGIES DE PRECHAUFFAGE PEUGEOT BOXER AX 449 TJ	61551	77,95	08/02/2017
MICHEL ETS	ENTRETIEN TAILLE HAIES ETC	61558	664,69	08/02/2017
BRITAX	REPARATION RADAR LASER POLICE	61558	681,6	08/02/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
ELECTIS BURKLE	BARRETTES ILLUMINATIONS DE NOEL	6188	137,28	08/02/2017
MACAGNINO	COURS DE DANSE HIP HOP JANV 17	6188	100	08/02/2017
FREPPPEL EDAC	IMPRESSION DEPLIANT BI MENSUEL BULLETIN MUNICIPAL	6236	905,36	08/02/2017
CAVES DE LA FEC	BON ACHAT MARCHE DE NOEL	6238	30	08/02/2017
WERSINGER	MEDAILLES DU TRAVAIL	6238	163,13	08/02/2017
JECKERT B	KOUGELHOPFS REUNION CONSEIL MUNICIPAL	6257	32,41	08/02/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL LIGNE INTERNET ET FAX MAIRIES ET POMPIERS	6262	373,2	08/02/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL ECOLES ET SALLES ET ATELIERS ET ARTHUSS	6262	492,4	08/02/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT TRANSVEIL	6262	48	08/02/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL STANDARD ET ARTHUSS	6262	838,02	08/02/2017
ORANGE FRANCE	CONSO TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	6262	441,23	08/02/2017
ORANGE FRANCE	CONSO TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	6262	524,09	08/02/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	6262	77,22	08/02/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS	6262	34,98	08/02/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET POMPIERS	6262	12,59	08/02/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET POMPIERS	6262	14,59	08/02/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	6262	16,26	08/02/2017
BATIBOIS	BOIS PLACAGE ETC BUREAU ET LOGEMENT 9 RUE HERZOG	multi	1375,11	08/02/2017
SANISITT	MITIGEUR COUDE ETC LOGEMENT 19 RUE CLEMENCEAU	615228	2019,48	08/02/2017
LOGITUD	MAINTENANCE LOGICIEL PV ELECTRONIQUE	6156	1269,73	08/02/2017
HP SECURITE	MAINTENANCE ALARMES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	6156	2310	08/02/2017
REFPAC GPAC	HONORAIRES GESTION SUPPORT TLPE 2017	6226	1808,11	08/02/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH A KAYSERSBERG	6247	137	08/02/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIM LOG A KAYSERSBERG	6247	340	08/02/2017
COURANT VERTI	AUTOROLL POMPIERS	21568	171,55	08/02/2017
ESPACE PRO TEC	ACQUISITION PETIT MATERIEL POMPIERS	21568	658	08/02/2017
ESPACE PRO TEC	HABILLEMENT POMPIERS	21568	1570	08/02/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ PRESBYTERE 01 RUE DU LOGELBACH	60613	27,3	15/02/2017
AUCHAN	CONSO CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	60622	753,48	15/02/2017
SIMPLY	CATERING CONCERT BLUE ROOM TRIO	60623	16,07	15/02/2017
FERTAL SAR	PRODUITS AUTOLAVEUSE SALLE UNGERER	60631	552,17	15/02/2017
ADELYA	FOURNITURES PRODUITS D'ENTRETIEN	60631	120,73	15/02/2017
ADELYA	CABLE ELECTRIQUE POUR ASPIRATEUR ECOLE MAT LOG	60632	56,4	15/02/2017
HISLER ALSACE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	66,44	15/02/2017
HISLER ALSACE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	191,52	15/02/2017
HISLER ALSACE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	150	15/02/2017
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE DES MARIAGES MAIRIE	615221	26,46	15/02/2017
SIGMA KALO	FOURNITURE PEINTURE MAIRIE	615221	206,51	15/02/2017
SIGMA KALO	FOURNITURE PEINTURE DIVERS BATIMENTS	615221	103,91	15/02/2017
HEINTZ HEN	CLE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	615221	4,7	15/02/2017
SIGMA KALO	PEINTURE PR SALLE DES MARIAGES ET LOGT 19 RUE CLEMENC.	multi	150,47	15/02/2017
ELECTIS BURKLE	AMPOULES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	615228	264,73	15/02/2017
MIRCO CO	VITRAGE 20 RUE JOFFRE	615228	32,44	15/02/2017
TOUT FA	CIMENT POUR CLUBHOUSE ET MORTIER ETC POUR LOGEMENT	615228	21,38	15/02/2017
ACOMETIS	CONTROLE PREVENTIF SALEUSE	61551	873,07	15/02/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
MEYER PHILIP	REP TRIANGLE ET FLEXIBLE VEHICULE BERLINGOT 5189XQ68	61551	683,83	15/02/2017
SAGOS	PEINTURE TABLEAU MARCHÉ NOCTURNE	61558	35,53	15/02/2017
PYRESCOM	MAINT BOITIER DEFIBRILLATEUR MAIRIE WINTZENHEIM	6156	240	15/02/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ 09 RUE CLEMENCEAU	60613	1075,28	15/02/2017
FREPPPEL EDAC	WINTZENHEIM PRATIQUE 2017	6236	3495,6	15/02/2017
ASSUR PILLIOT	COTISATION PREVOYANCE CNRACL ET IRCANTEC ANNEE 2017	6455	55157,62	15/02/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE STADE ST GILLES	60612	642,14	15/02/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE POMPIERS	60612	1561,52	15/02/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE 09 RUE CLEMENCEAU ET MAIRIE	60612	836,92	15/02/2017
SIGNATURE	ACQ MATS FOURREAUX VOIRIE	2188	1272,05	15/02/2017

#### 4. Locations de salles

##### SALLE LAURENTIA

11/02/2017 : Bal costumé de l'association du carnaval de Colmar - location pour un montant de 500 euros

14/02/2017 : Don du sang - location gratuite

17/02/2017 : Repas de la Manne de Colmar - location gratuite et 66 euros de forfait nettoyage

25/02/2017 : Repas des Compagnons du devoir de Wintzenheim - location pour un montant de 395 euros

##### SALLE UNGERER

19/02/2017 : Fête de famille d'une élue - location gratuite

25/02/2017 : Anniversaire - location pour un montant de 300 euros

5. Création des régies comptables : aucune décision

6. Délivrances des concessions dans les cimetières :

##### **Ancien cimetière de Wintzenheim :**

3 février 2017 : renouvellement de la concession section A Tombe 105 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

##### **Colombarium de Wintzenheim :**

20 février 2017 : Achat d'une urne Bloc B - case 15 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610 €.

##### **Nouveau cimetière de Logelbach :**

6 février 2017 : achat de la concession section B Tombe19 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

##### **Ancien cimetière de Logelbach :**

8 février 2017 : renouvellement de la concession section Y Tombe67/68 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400 €.

7. Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges : aucune décision

8. Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros : aucune décision

9. Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts : aucune décision

10. **Reprises d'alignement** : aucune décision
11. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.
12. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision
13. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision
14. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision

Monsieur le Maire : puisque nous parlons des élections présidentielles, vous serez contactés par la responsable des élections. Je voudrais rappeler les obligations des conseillers municipaux d'exercer les fonctions d'assesseur.

« Devant le refus de plus en plus fréquent des conseillers municipaux de remplir les fonctions d'assesseur d'un bureau de vote, le Conseil d'Etat a jugé que la fonction d'assesseur confiée par le maire aux conseillers municipaux, figure parmi les missions qui leur sont dévolues par la loi, conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. A cet égard, tout conseiller municipal qui refuse sans excuse valable d'exercer les fonctions d'assesseur d'un bureau de vote, peut être déclaré démissionnaire d'office par le Tribunal Administratif. Il ne peut alors être réélu avant le délai d'un an. Ce qui déjà arrivé d'ailleurs à la commune de Dourdan le 26 novembre 2012. »

Vous serez donc sollicités et j'espère que tout le monde répondra favorablement. Un tableau sera fait, on vous donnera les heures et vous aurez le choix.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 avril qui est un vendredi. Par contre le 22 juin, ce sera un jeudi. Pourquoi un jeudi ? Puisque nous avons le festival de musique mécanique, puisqu'il y a déjà des concerts le vendredi soir. Donc ce sera le jeudi 22 juin à 19 h 30. Nous arrivons au terme de ce conseil municipal. Il n'y a plus de questions ? Je donne la parole à Monsieur LEROY.

M. LEROY : Monsieur le Maire, je vous remercie. Je voudrais faire une toute petite intervention. En fait, vous me connaissez, je suis d'une nature plutôt calme en règle générale, pas du genre à exploser facilement, mais j'ai été agacé plusieurs fois et récemment une fois de plus.

J'aimerais rebondir sur un article paru il y a environ 2 semaines dans la presse dans le courrier des lecteurs et émanant d'un ancien DGS de notre Mairie.

Partant d'un exemple inapproprié car il concernait l'octroi de subventions aux écoles privées qui sont des organismes en concurrence avec le service publique déjà assuré par la collectivité, cet ancien DGS aujourd'hui à la retraite a surtout fait l'apologie de l'immobilisme et du repli sur soi à la limite du sectarisme.

Doit-on aller jusqu'à faire payer l'usage de nos rues par tous ceux qui les empruntent (le mot est choisi) s'ils n'habitent pas notre ville ?

Si cette personne s'était renseignée, elle saurait que depuis l'an dernier déjà le mode d'attribution des subventions a été revu et que celles-ci sont attribuées avec un calcul qui octroie un montant supérieur pour les membres résidant à Wintzenheim.

Et obtenir une subvention significative de Colmar Agglomération, par exemple, ce n'est pas faire contribuer les autres communes ?

C'est pourquoi je n'accepte pas non plus que l'on critique la création d'un pôle sportif qui servira, avec la gymnastique volontaire et les arts martiaux, à plusieurs associations dont certaines comptent dans leur rang des champions du Monde ou d'Europe qui aujourd'hui s'entraînent dans un local miteux parce que rien n'avait jamais été entrepris pour eux.

Comme je trouve injustifié de critiquer l'école de musique grâce à qui notre harmonie municipale a trouvé un second souffle et apporte de merveilleux moments de plaisir lors de nos festivités.



Je passe sur l'allusion déplacée au COSEC qui dépend du syndicat intercommunal et, à ce titre, est donc un exemple de coopération entre les collectivités et donc de participation de tous les utilisateurs...

En œuvrant pour la jeunesse et les associations, nous faisons de la politique sociale préventive et, personnellement, comme mes collègues du groupe majoritaire, je rejette cet autisme politique qui limite la solidarité au pas de sa porte, muselle la jeunesse et étouffe le dynamisme !

La suite de l'article paru évoque la fiscalité de Wintzenheim qui choque son auteur par l'outrecuidance de l'équipe municipale qui augmente les taux d'imposition 2 ans de suite.

Taux d'imposition...

Faut-il rappeler à l'ancien DGS, quand il conseillait la municipalité alors dirigée par Monsieur Daesslé, quels ont été les taux d'imposition et, pour parodier son terme de matraquage, je dirais assenés, à la Commune ? Je peux en parler en connaissance de cause pour les avoir critiqués avec le groupe d'opposition de l'époque...

2001	6%	2005	6%
2002	2%	2006	6%
2003	7%	2007	2%
2004	2%	2008	2%

soit un cumul d'augmentation (\*) des taux de 38% en 8 ans ! Pour quelles réalisations, quels travaux structurants, quelles actions pour dynamiser la commune ? (\*) *hors relèvement des bases*

Alors il est vrai que les taux vont augmenter cette année comme l'an passé de 3% mais ils n'avaient pas bougé depuis 2010 et nous ne le faisons pas pour simplement engranger de l'argent !

Peut-être eut-il été, dans les années 2000, utile de conseiller la municipalité de l'époque pour qu'aujourd'hui il n'y ait pas une pénalité de l'Etat par manque de logements sociaux, pour que nos jeunes aient des équipements à la hauteur de leurs mérites, pour que l'assainissement ne soit pas maintenant un des points noirs de la Ville et je pourrai encore citer de nombreux sujets où le retard pris dans cette mandature là nous coûte aujourd'hui.

Face à la baisse des dotations, à l'augmentation des charges, aux travaux devenus inévitables nous faisons face, en conciliant d'un côté le respect de nos concitoyens et la pression fiscale et de l'autre le nécessaire dynamisme que nous voulons continuer à insuffler pour que le bien-être de nos habitants soit préservé et amélioré, pour que la vitalité économique ne s'éteigne pas et que chacun ait plaisir à habiter Wintzenheim, quel que soit son quartier, et que d'autres se découvrent l'envie de venir y vivre.

Il n'y a pas de réalisations pour une toute petite partie de la population comme le dit l'ancien DGS, il y a une multiplicité d'actions pour des personnes d'origines, de sexe, d'âges différents, aux centres d'intérêts différents mais tous satisfaites de se côtoyer dans nos espaces publics.

Alors ce soir je voulais dire STOP, à cette critique toujours négative, à l'égoïsme, à l'attentisme et à l'inaction, à la mauvaise foi ; je continuerai de travailler à l'écoute de nos concitoyens et dans un esprit conforme à mes, à nos convictions et si quelques-uns en sont aigris, les sourires et les encouragements fort nombreux confortent mon engagement.

Et je rappelle que de fréquentes réunions de quartier sont organisées pour dialoguer avec la population, nous ne refusons pas le débat s'il se veut constructif !

Mesdames, messieurs, merci de m'avoir écouté et veuillez m'excuser pour ces mots d'humeur un peu longs.

Monsieur le Maire : merci Monsieur l'Adjoint. Je dirais et j'irai même un peu plus loin, quand va t-on faire la différence entre les gens natifs de Wintzenheim et ceux qui sont extérieurs à Wintzenheim qui viennent y habiter ? Un jour on va nous demander de faire aussi une différence.

M. CAMPITELLI : ceci dit, cette même personne je ne l'ai pas entendu critiquer l'investissement qui a été fait pour sortir son quartier des inondations.

Monsieur le Maire : oui, c'est la vérité.

Alors j'ai eu deux questions par « Cap sur l'Avenir ». J'ai eu une lettre d'une personne qui habite Sundhoffen. Nous avons fait la piste cyclable du Tiefenbach et il y avait une personne qui avait un morceau de terrain sur

la piste cyclable qui n'a toujours pas été payée. Donc ce monsieur accuse Wintzenheim en disant qu'on est mauvais payeur, alors qu'on est connu pour être des bons payeurs. Il a fait une copie à Monsieur DAESSLE. Je lui ai fait la réponse suivante :

Madame, Monsieur,

Votre courrier du 9 février dernier a retenu toute mon attention, ainsi que celle de Monsieur Denis ARNDT. Un acte de vente a été signé le 19 mars 2016, soit il y a maintenant presque une année. Il est vrai que le maître d'ouvrage, à savoir Colmar Agglomération, pressait tous les intervenants, dans la mesure où la Communauté d'Agglomération avait une date butoir pour la réalisation du projet lié à des subventions.

La piste cyclable se situant sur la commune de Wintzenheim, elle faisait partie de Colmar Agglomération, il est bien évident que Monsieur Denis ARNDT a déployé toute son énergie pour que ce projet se fasse, jusqu'à faire le déplacement à votre domicile pour faire gagner du temps. Vos propos concernant le harcèlement et autres termes utilisés n'engagent que vous.

En ce qui concerne le paiement, la commune n'est en rien responsable du retard. Comme vous le savez, c'est un acte notarié qui réclame des documents et c'est au notaire de réceptionner l'ensemble des éléments nécessaires, afin de faire les demandes de paiement. Une collectivité ne peut en aucun cas verser à un particulier une somme d'argent sans avoir une pièce justificative. Nous sommes en attente de celle-ci. Dès réception, nous effectuerons le versement comme il se doit.

Voilà la réponse que l'on a faite, parce que j'ai trouvé la lettre un peu dure.

Ensuite, bien entendu et je pense que vous allez sourire par rapport à la question qui m'a été posée :

*De nombreuses personnes se plaignent du manque de débit pour leurs appareils fonctionnant avec internet. Alors que toutes les communes réagissent pour installer le haut-débit, la fibre, la téléphonie vous restez sur vos positions de ne rien faire, ce qui est grave pour notre collectivité, d'autant plus que vous investissez dans des dossiers inutiles alors que cette problématique touche chaque foyer et le monde économique au sens large du terme. Allez-vous enfin réagir ?*

Alors je vais encore dire ce que j'ai déjà dit, puisque Monsieur DAESSLE me fait assez le reproche qu'on dépense de l'argent pour rien. C'est maintenant Colmar Agglomération qui gère le dossier. Je peux vous dire qu'Orange nous installera ça gratuitement. Pourquoi aujourd'hui je devrais engager des frais pour ramener le haut-débit alors qu'un arrangement a été fait ? Alors quand on me dit, « de nombreuses personnes », je n'ai pas reçu de courrier jusqu'à ce jour, je n'ai pas eu de personne à ma permanence qui m'a fait des réclamations. Dans la rue où je côtoie énormément de monde, je n'ai eu personne qui a réclamé. Je vais à différentes manifestations, personne ne me fait la remarque, alors quand on dit « de nombreuses personnes », je suis un peu sceptique. Mais vous avez la réponse. Mais un moment, il faudra arrêter, parce ce que ça devient une obsession ce haut-débit. On gère tellement des dossiers, on vous a présenté le budget, vous avez vu les investissements et puis là notre opposition fait le mort.

Bien. Madame SCHAFFHAUSER et après Monsieur LEROY.

Mme SCHAFFHAUSER : je voulais juste rebondir sur l'histoire du haut-débit. Je gère deux entreprises. Depuis début janvier, j'ai ouvert une session d'objectif Code. Donc les candidats viennent passer le code chez moi. Avant de pouvoir monter mon dossier, j'ai dû faire tester ma ligne. Or je suis en tout bout de ligne de Wintzenheim, puisqu'on dépend de Saint-Joseph à Colmar. J'ai téléphoné à nos informaticiens qui ont testé la ligne. En une seconde je charge les huit examens pour mes candidats et je décharge aussi tôt dans la seconde. Pour moi, c'est incompréhensible.

Monsieur le Maire : il faut savoir que Wettolsheim et le quartier Saint-Joseph ont été renforcés. Le quartier Saint-Joseph était un moment donné quartier prioritaire.

Mme SCHAFFHAUSER : moi, je ne suis pas concernée, puisqu'on est à Wintzenheim. On a fait la demande.

Monsieur le Maire : tu es sur Saint-Joseph.

Mme SCHAFFHAUSER : oui, mais on n'a pas encore le haut-débit.

Monsieur le Maire : Monsieur LEROY

M. LEROY : c'est juste une petite information. Vous savez que nous soutenons un équipage de jeunes étudiants qui participent au rallye 4 L TROPHY. Notre logo de la ville se promène en ce moment au Maroc et à 48 heures de l'arrivée nos jeunes étaient hier soir 621<sup>ème</sup> sur 1469 encore en course. Donc ce n'est vraiment pas si mal.

Monsieur le Maire : on peut les applaudir. Oui, Monsieur Hérold.

M. HEROLD : je voulais juste apporter quelques précisions. Monsieur LEROY, tout à l'heure dans les manifestations, à préciser qu'il y avait un certain nombre de réunions qui vont se dérouler en mars et en avril pour la journée citoyenne. Moi je voulais simplement inviter l'ensemble des élus à venir participer à cette journée qui se déroulera donc le 10 juin qui est la journée citoyenne, mais également être fort de propositions pour proposer un certain nombre de chantiers. Il y aura deux chantiers qui n'auront pas lieu le 10 juin. Le premier qui est le chantier fleurissement aura lieu au mois de mai et le second qui traite des travaux des chemins ruraux qui sont proposés au mois d'avril. Les autres chantiers auront bien sûr lieu lors de la journée citoyenne.

Voilà ce que je voulais apporter comme précisions.

Monsieur le Maire : merci. Je voudrais ouvrir une parenthèse concernant les budgets. J'aurai pu tout à l'heure m'étendre un peu plus par rapport aux dépenses pharaoniques que l'on fait. Je lis ça régulièrement dans la presse et puis j'ai souvent des remarques par rapport à ça. J'ai recherché très rapidement le programme électoral que nous avons fait en 2014, dont tout le monde a pris connaissance et nous sommes tout à fait dans le droit fil de notre programme. Je vous rappelle que 70 % de la population nous a fait confiance sur notre programme. Donc nous réalisons maintenant les projets que nous avons soumis à la population en 2014. J'aimerais bien aussi qu'un moment donné on arrête de dire qu'on gaspille l'argent, alors que nous avons eu quand même la franchise de dire à la population, voilà où on va, voilà les projets que nous allons porter pour 2014-2020. On est à mi-mandat, on est dans nos projets. D'ailleurs je remercie le groupe majoritaire, parce que chacun s'implique à sa manière dans les différents dossiers, dans les différentes commissions.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions ? Est-ce qu'on peut considérer qu'il n'y a plus rien à dire ? Je lève donc la séance du conseil municipal qui ce soir aura duré deux heures de temps. C'est rare, mais ça arrive. C'est le budget.